



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 65 - Février 2015 - 4€

Sommaire



**Biarritz Fibre Optique
1982-1984** pages 2 à 5

**Restauration de la Poste
1988** pages 6-7

**Projet de réforme fiscale
de 1907** page 8

**Les scandales de l'emprunt PTT
pages 9-10**

« Rebelles » pages 11 à 14

50 ans de CGT pages 15-16

**1970-1974 réintégration
des agents en disponibilité**
pages 17-18

**Acheminement du courrier -
les luttes** pages 19-20

46 de IHS pages 21-22

Vie de IHS pages 23-24

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Actualité

En Europe, au début des années 1930, la crise économique perdue et avec elle le fascisme s'installe, après l'Italie, c'est l'Allemagne.

En France, l'heure est au rationnement ; il faut faire des millions d'économies. Pour les fonctionnaires, une réduction globale de 5 % des traitements et indemnités. Ces années-là, 14 000 emplois seront supprimés aux PTT, 10 % des effectifs. Dans le même temps, le pouvoir couvre la corruption des profiteurs du régime capitaliste !

Le 6 février 1934, exploitant l'écœurement que provoquent les scandales politico-financiers à répétition, l'extrême-droite française croit son heure venue. C'est l'émeute du 6 février ! C'était sans compter sur le sursaut républicain et unitaire des forces populaires et la grève générale du 12 février. Un pacte d'unité d'action entre la SFIO (le PS de l'époque) et le Parti communiste est signé le 27 juillet. Du côté syndical, l'unité progresse : par exemple, dans les PTT, le premier syndicat unique sera celui des agents des lignes de Tulle, en Corrèze, dès juillet.

En 1935, l'austérité repart de plus belle ! Mais le 14 juillet, les efforts unitaires conduisent à la formation d'un Rassemblement Populaire, auquel plus de 100 organisations adhèrent. Le mouvement devient irréversible. Les PTT réalisent leur congrès d'unité en décembre. La CGT se réunit en mars 1936 à Toulouse.

En mai 1936, lors des élections législatives, 330 députés sur 559 seront élus sur le programme du Front Populaire. En juin, les grèves imposeront au patronat un recul historique. Du jamais vu en régime capitaliste dans le monde !

Au moment de la revanche, 4 ans plus tard, Pétain dira que "les Français ont la mémoire courte". Aujourd'hui, certains spéculent sur cet aphorisme pour imposer leurs sombres projets ; bonne raison pour rappeler ces faits historiques qui ne peuvent que stimuler la recherche d'un autre avenir de progrès social !

Bernard BOUCHE

PS : De la création de l'IHS-cgt-fapt à aujourd'hui, 16 belles et riches années pour notre histoire se sont écoulées. Le temps est venu pour le directeur du Relais de vous dire merci pour votre fidélité.

L'expérience Biarritz en 1988

Une réussite du service public et du personnel des PTT, qui sera trahie par le gouvernement Mauroy et le Ministre des PTT Mexandeau !

Le choix de BIARRITZ pour le réseau expérimental des télécommunications en fibre optique jusqu'au terminal chez l'abonné a été un événement très marquant. A la fois pour le syndicat, les militants, les personnels, les élus et la population locale. Les enjeux de l'expérience étaient considérables pour le service public de la communication, le développement des services et la réintégration des travaux sous-traités. C'était aussi un formidable bureau d'études, financé par des fonds publics, pouvant ouvrir des marchés juteux pour les trusts de la téléphonie et de l'électronique. Pour le personnel sélectionné, ce fut une invite à "Vivre et travailler hors du commun". Sollicité par l'IHS FAPT pour en relater les aspects et ressentis au niveau local, un collectif⁽¹⁾ a essayé de rassembler les souvenirs enfouis dans les mémoires. Trente années se sont écoulées ! Plusieurs rencontres seront nécessaires pour raviver, vérifier, confronter les différents points de vue et ensuite restituer ceux estimés les plus significatifs par le collectif.

La formule de la table ronde a été retenue pour la restitution et la mise en forme des recherches.

Questions à Jean Dubourdieu :

Tu as vécu cette expérience dans l'équipe de direction de BFO. Peux-tu, brièvement, nous préciser la période, localiser le site expérimental, pointer les différents intervenants qui y étaient affectés ?*

1982 : mise en place d'un centre de Direction, situé sur le plateau de l'Atalaye, ayant pour mission de suivre, de coordonner l'ensemble de l'expérience, d'organiser les visites, de faire remonter à la DG et à l'ensemble des partenaires les difficultés rencontrées, etc. Dans le même temps, début de la réalisation du réseau en commençant par le Génie Civil, c'est-à-dire l'étude et la construction de l'ensemble des canalisations nécessaires pour recevoir les fibres optiques qui iront du central situé sur le plateau de la gare aux logements de 1 500 abonnés choisis sur différents critères socio-économiques.

1983 : mise en service du central du plateau de la gare gérant l'ensemble des données électriques de nature téléphonique, visio-phonique et de télévision et permettant de les transformer en lumière pour les transporter à travers les fibres optiques. Ce central assure également la gestion des 1 500 abonnés dont les premiers ont été mis en service, si je me souviens bien, en 1984.

A plusieurs reprises, tu as évoqué le sentiment d'avoir vécu et partagé avec tes collègues une

expérience extraordinaire, "valorisante", vous situant à "la marge" des autres personnels, peux-tu développer un peu plus ?

Le premier avantage, pour les techniciens et cadres qui ont travaillé à cette expérience, est d'abord d'avoir été nommés sur la Côte Basque alors que nous avions peu de chance d'y arriver un jour. La deuxième notion qui me vient en tête est l'esprit de pionniers que nous avons éprouvé puisqu'il faut bien le rappeler cette expérience était unique au monde. Cette étude innovante attirait en particulier les nations de niveau comparable à notre pays. Elles dépêchaient notamment à Biarritz leurs spécialistes, ce qui nous imposait toutes les précautions d'usage : ne rien laisser traîner, ni plans ni cartes électroniques.

Peut être également un sentiment de fierté d'y avoir participé, non pas un sentiment de supériorité mais au contraire celui d'avoir eu la chance d'apprendre une technologie à la pointe du progrès. Complexité, casse-tête, temps passé ensemble à rechercher et à comprendre le fonctionnement, nombre d'heures effectuées sans regarder la montre, solidarité, coups de gueule, amitié sont des termes qui ont marqué cette époque. Regards des autres également, qui nous enviaient parce que l'accès au central y était filtré et que nous dépendions plus ou moins de Bordeaux et non pas de la DO*.

Une expérience extraordinaire mais au final, semble-t-il, un sentiment

de frustration, d'inachevé pour les acteurs sur le terrain ?

Cette opération grandiose s'est terminée par l'abandon de la partie téléphonique et visio-phonique en 1991. Cependant elle a permis de faire vivre la partie "télévision" avec la création d'une filiale sur le BAB* dont la particularité était un transport en FO* et une partie terminale en coaxial. La filiale de France-Télécom a été cédée à Noos, aujourd'hui Numéricable, un des opérateurs concurrents d'Orange.

Le gouvernement Sarkozy ayant décidé du grand plan numérique, Orange s'est positionné comme opérateur pour réaliser le fibrage de toutes les résidences et maisons individuelles de l'agglomération Côte Basque Adour. Ce plan s'étale sur 8 ans (2012 à 2020) sur les cinq villes composant l'agglomération Côte Basque Adour. Il consiste à emmener la fibre optique à l'intérieur de chaque appartement pour transporter le net, le téléphone, la télévision et d'autres services qui aujourd'hui sont en gestation.

Cela aurait pu être déjà réalisé à l'époque. Mais les forts enjeux économiques et financiers, l'appétit du privé alléché par l'énorme marché que la privatisation en

1. Le groupe constitué sous l'impulsion de Louis Lespessailles (alors membre de la CE fédérale) comprend des acteurs de l'expérience : Jean Dubourdieu, INT*, Jean Dupin, CDTXSL*, Pierre Pérul, INC*. La coordination est assurée par Claude Graciet, à l'époque membre du secrétariat départemental.

Le relais

16^e année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication: Bernard Rouché
Rédaction administration: 263, rue de Paris,
case 545 - 93515 Montreuil Cedex

1^{er} trimestre 2015



Dépôt légal à parution

CPPAD N° 0912 681018

Chevillon Imprimeur, 99100 Sens

Biarritz-Fibre-Optique

2-1984

cours libérait, ont contraint l'Administration à abandonner une avancée technologique qui montre aujourd'hui sa viabilité. La nation française a perdu 25 ans par la faute de deux gouvernements successifs qui, par choix politique délibéré, ont refusé d'étendre l'expérience d'une technologie novatrice qui, à ce moment-là, distançait tous les concurrents nationaux et internationaux et aurait permis des créations d'emplois pérennes.

Pour ma part, une question reste sans réponse : était-ce alors le bon moment de réaliser la mise en place de cette technologie novatrice, ou était-ce prématuré ? Aurions-nous eu alors un impact supplémentaire auprès de la population en termes de service rendus ?

Question à Pierre Perul :

Ce que vient de dire Jeannot te fait réagir !

Oui, à titre personnel aussi j'ai été impacté. Cadre de France-Télécom à la retraite, mon fournisseur d'accès à internet était resté, tout naturellement, Wanadoo. Mon attachement au service public était tel que jamais, pour quelque raison que ce soit, je n'aurais pu envisager de changer de prestataire de service. Pourtant, du jour au lendemain, comme des centaines d'autres abonnés, sans information préalable et sans aucune explication lorsque France-Télécom lui a cédé sa filiale, je me suis retrouvé client de Numéricable que je ne connaissais même pas à l'époque. Je me rappelle avoir été profondément meurtri par cet oukase.

Question à Jean Dupin et Pierre Pérul :

Au CCL une sombre "affaire", évoquée à plusieurs reprises dans les*

échanges, provoqua un engagement très fort de notre syndicat. Elle fut impulsée par des militants comme Jean Pierre et Pierre Claude (décédés) et par vous-même !

Fin 1982, le chantier d'installation des fibres optiques a été confié par la DGT à l'entreprise Urbaine de Travaux pour un montant jugé exorbitant par les collègues du CCL. Aucune

FIBRES OPTIQUES - BIARRITZ :

Ne tirez pas sur le lampiste... !

Le 3 novembre 1982, une délégation de notre Syndicat départemental a été reçue par Monsieur le Directeur régional des Télécommunications.

Cette délégation était composée des camarades Gérard ROUANET, secrétaire régional, DUPRAT - In à Bayonne CPE, PEKUL - In à Bayonne Actel, JUNQUA, dessinateur à Pau CCL et Claude LOGER, secrétaire départemental.

Notre Syndicat départemental avait sollicité cette audience afin d'obtenir des précisions au sujet d'une enquête administrative menée par la Direction régionale des Télécoms concernant le chantier des Fibres Optiques de Biarritz.

Cette enquête aurait été ordonnée par la D.G.T. à la suite d'un dépassement de crédits sur ce chantier, dépassement qui, selon certaines informations que nous avons recueillies s'élèverait au double des crédits prévus.

A ce sujet, Monsieur le Directeur régional n'a pas apporté de réponse précise, se contentant de nous dire que l'enquête (qu'il qualifie d'inspection) a fait ressortir certaines anomalies concernant la facturation du réseau cuivre.

Il faut préciser que c'est dans le cadre du Grand Sud-Ouest que Giscard d'Estaing avait décidé l'implantation d'un réseau urbain Fibres Optiques à Biarritz, expérimenté dans un premier temps sur 1 500 abonnés.

Il s'agit d'un système nouveau de transmission qui permet un nombre quasi illimité de services : programmes de télévision, programmes à la carte, possibilités de programmes locaux, correspondances téléphoniques-visiophoniques, enseignement à domicile et traditionnel, etc.

C'est dire que l'installation de ce système ouvre des marchés juteux aux trusts de la Téléphonie et de l'Électronique.

Le chantier Fibres Optiques de Biarritz représentait au départ des travaux, un marché de 30 milliards de centimes, entièrement confiés à des entreprises privées (voir Postier n° 70 de juin 1982).

Notre Syndicat départemental dans ce numéro avait dénoncé le sous-traitement de ce chantier, nous considérons un effet que les P.T.T. auraient dû avoir la maîtrise de ces installations pour deux raisons essentielles :

- Rendre la France forte sur le plan international : la France peut exporter des câbles et des installations fabriqués par son industrie nationaliste : Thomson-CGE-CCGT

- Rechercher l'efficacité et lutter contre les gaspillages : il faut savoir que les travaux réalisés par le privé coûtent 70 % plus cher.

C'est bien de gaspillages, à notre avis, qu'il s'agit dans l'enquête menée par la D.R.T. encore faut-il bien orienter l'enquête.

Or, il semblerait que l'on veuille faire "porter le chapeau au lampiste" malgré les démentis de Monsieur le Directeur à nos observations.

L'enquête porte sur les travaux de génie civil commencés en 1980 sous la responsabilité de la DGT avec le relais de l'ancienne D.Z.T. pour les marchés.

Les cellules de base : CPE-CCL-ACTEL sont hors du coup...

Le personnel mis en place n'était pas local, il comprenait : 2 INC, 1 INP, 1 INT, 3 CDTX, 6 projets.

La première remarque faite par nos camarades de Bayonne, c'est que le nombre de surveillants (S) a été sous-estimé pour un chantier de cette importance en sous-traitance par une entreprise privée.

Les calques ne sont contresignés par aucun responsable, la vérification sur le terrain n'est pas assurée.

Tant et si bien qu'en un an, 8 km de réseau sont effectués.

Devant ce retard pris par les travaux, le CCL de Bayonne est pris comme maître d'œuvre du reste du projet (novembre 1981) avec des moyens en personnel correspondant aux besoins.

Grâce à un travail intense et une organisation aussi parfaite que possible, l'équipe possible, l'équipe P.T.T. constituée pour assurer le suivi technique des travaux va remplir le contrat qui lui a été assigné à savoir : fin des travaux au 15/6/82 soit, 32 km en sept mois.

Enfin, la troisième remarque faite par nos camarades de Bayonne, c'est que si le suivi technique a été confié aux P.T.T. novembre 81, le suivi financier est resté sous contrôle d'une entreprise privée.

On peut dès lors se poser les questions suivantes :

1. Le dépassement financier enregistré n'est-il pas le résultat de cette direction bicéphale ?

2. Pourquoi l'enquête ne porte-t-elle pas également sur la comptabilité des entreprises privées ?

La C.C.T. pour sa part ne laissera pas accuser "le lampiste".

Nous avons demandé à être tenus informés de l'évolution de l'enquête.

Si c'est nécessaire, nous prendrons nos responsabilités et utiliserons tous les moyens légaux existants pour défendre la dignité et l'honneur du personnel.

Certains auraient lourdement tort d'oublier que nous ne sommes plus sous le régime Giscard-Barro...

Claude LOGER

Article paru dans le journal départemental « Le Postier »
Claude LOGER était secrétaire départemental.

des entreprises locales n'a été contactée. Pourtant les prix pratiqués par celles-ci étaient jugés 2 à 3 fois moindres, à qualification égale. Des lots non prévus dans le contrat initial restant à construire, l'Inspecteur central qui dirigeait le service, par ailleurs militant CGT, lançait des appels d'offres et mettait en concurrence les entreprises locales.

Manifestement cette démarche a déplu souverainement en haut lieu. Comme en même temps d'énormes dépassements de crédits (quasiment le double de ceux prévus) étaient constatés, la DGT déclenchait une enquête administrative et cherchait à faire porter la responsabilité sur notre camarade, cadre au CCL. Pendant près de 2 ans, deux enquêteurs feront le siège du CCL de Bayonne et utiliseront des méthodes policières inadmissibles. A deux reprises, des délégations de la CGT rencontreront le directeur régional, la première avec Pierre Pérul et Pierre Claude Duprat, inspecteurs centraux à Bayonne, la seconde par ces mêmes camarades et Gérard Rouanet, secrétaire régional, Claude Loger et Camille Junqua, responsables départementaux de la CGT.

Seul le suivi technique était confié aux PTI. Le suivi financier était réalisé par une entreprise privée et l'enquête se gardait bien de porter sur la comptabilité des entreprises privées retenues par la DGT. Il était manifeste que seule leur responsabilité était engagée. Il était facile de tirer sur le lampiste. Une réunion houleuse eut lieu au CCL de Bayonne, à laquelle participa le directeur régional Aquitaine. A l'issue de celle-ci, il fut mis un terme à l'enquête concernant notre camarade. Mais il semble bien qu'aucune investigation ne fut ensuite entreprise pour mettre en cause les véritables responsables de la gabegie financière.

Question à Pierre :

Depuis l'ACTEL*, quel regard portiez-vous sur ce qui "s'expérimentait" à quelques pas de chez vous ?

Les 1 500 abonnés au visiophone de Biarritz fibres optiques étaient, avant que cet abonnement d'avant-garde leur soit proposé, des abonnés au téléphone conventionnels gérés par l'Agence Commerciale de Bayonne. Pour leur mise en service, leur gestion fut transférée vers un petit service commercial créé au plateau de l'Atalaye et tenu par quelques agents découvrant eux aussi une fonction nouvelle. Les agents de l'ACTEL pensaient être associés au projet, ils furent assez dépités.



Le visiophone utilisé à Biarritz.

Ce sentiment fut accentué car beaucoup des réclamants, ayant parfois des griefs contre un projet à l'état d'expérience et en conséquence pas totalement abouti, s'adressaient à l'ACTEL qui était dans l'incapacité de régler les problèmes. Il était particulièrement frustrant de renvoyer ces abonnés vers BFO en leur avouant toute l'impuissance d'agents commerciaux laissés privés de toute information A la fin de l'expérience, vers 1990, les dossiers de ces abonnés réintégreront l'ACTEL en douceur.

Pierre, lors des échanges, tu nous as remis en mémoire un épisode pas banal !

Le raccordement des premiers abonnés en liaison visiophonique à Biarritz, en juillet 1983, puis

celui des 1 500 abonnés, en 1984, ont représenté une expérience mondiale unique. Cette réalisation, qui fut à la pointe de la technique, ne nous semblait pas bénéficier d'une publicité suffisante auprès du grand public. Quelques militants CGT, par ailleurs membres du parti communiste, eurent l'idée de se saisir de la fête de l'Humanité à Paris pour y faire connaître ce qui se faisait à Biarritz.

Dès l'idée lancée, très vite l'Humanité nous réservait un espace. Mais il fallait obtenir de France-Télécom le prêt du matériel et des équipements ultrasonistiques qui nous permettaient de reproduire à La Courneuve un réseau visiophonique miniature, reflétant celui de Biarritz. Les relations syndicales avec le directeur opérationnel de l'époque étaient cordiales. En l'occurrence et pour la première fois, j'allais le voir en me réclamant de mon appartenance politique. C'est à ce titre que je signerai, après son accord, un récépissé de réception de matériel et d'engagement à le restituer

en bon état. Lors de notre première entrevue, il s'écria : "Mais vous vous rendez compte de ce que vous me demandez : vous prêter un matériel unique au monde, de plus pour une manifestation politique ?". "Oubliez la manifestation politique, même si notre appartenance à la CGT et au PCF a un rapport direct avec notre souci de défendre et développer le service public, ne retenez que l'idée consistant à faire connaître au plus grand nombre ce qu'est capable de réaliser le service public français des Télécommunications", ce fut en substance notre discours.

Ce ne fut pas facile, je dus longuement argumenter, mais il était manifeste que l'audace et la nature du projet le séduisaient. Il nous objecta alors la qualité nécessaire des techniciens susceptibles de manipuler ces matériels. Mes "arguments" sur ce point

étaient solides : outre Pierre Perul, INC commercial, Bernard Devaud, technicien à la SAT*, Guy Miremont, technicien de FT et Jean Dubourdieu, INC (son nom fut un sésame : il travaillait quotidiennement auprès du directeur qui l'appréciait beaucoup). Tous les trois étaient à la pointe de l'innovation à BFO !

Dans un premier temps, nous avons présenté le projet à la fête de l'Union locale CGT de Bayonne. Puis sur le stand de la fête de l'Humanité, nous n'eûmes pas un instant de répit. Les visiteurs étaient avides de savoir, de découvrir. Nous avons eu des contacts fructueux, notamment avec des collègues bretons qui vivaient eux-aussi des expériences exaltantes. Nous avons beaucoup expliqué et échangé. Ce fut passionnant. La suite fut moins exaltante puisque, vite après, le projet BFO fut abandonné.

Question à Louis Lespessailles :

Le "tout fibre" cédera la place au réseau câblé. Comment l'expliquer, alors même que les plus hauts responsables de la DGT semblaient y être très attachés ?

Selon moi, au plus haut niveau de FT*, ils étaient, majoritairement, conscients des énormes potentialités techniques, économiques et sociales de la fibre pour l'avenir de FT*. Mais le pouvoir au service des puissances financières avait une tout autre conception de l'avenir du service public.

La dernière question à Claude Graciet :

Et le syndicat CGT dans cette aventure ?

Il y avait, à l'évidence, une certaine marge entre la stratégie revendicative générale du syndicat et les priorités des "aventuriers" de BFO. Inconsciemment ceux-ci pouvaient s'estimer valorisés, reconnus, "émergent" de la masse ! Leurs principales préoccupations n'étaient donc pas forcée-



21 mai 1984, le face à face Graciet-Mexandeau.

ment les qualifications, les rémunérations, etc. Les besoins de formation, la réappropriation et la maintenance des travaux par le service public, étaient mieux partagés. La lutte au CCL (évoquée par Pierre et Jean) a cependant maintenu le lien de luttes pour des intérêts communs. Dans ce mouvement (j'en garde le souvenir de temps très fort), toutes les facettes de notre stratégie syndicale étaient articulées : présence sur le

terrain, AG des syndiqués et du personnel, délégations de masse, prises de parole, votes, débats "virils mais corrects" ? Et... au final, la DRT*, la DGT*... n'ont pas gagné ! Une lutte victorieuse c'est toujours de la bonne semence...

BIARRITZ a été marquée par l'aventure "BFO". Ville bourgeoise, vouée au tourisme (très peu "social"), les manifestations des salariés



Manifestation régionale à Biarritz contre la loi Quilès, le 25 septembre 1987.

y étaient (y sont) malvenues, faisant tâche ! Pourtant la CGT PTT sera à l'origine de deux belles manifestations.

La première le 21 mai 1984, lors de la venue du Ministre MEXANDEAU à l'occasion de l'inauguration, au casino Bellevue, de la première liaison "visiophone" avec la présidence de la République. L'autre devant le luxueux Hôtel du Palais sur la grande plage, organisée par l'Union Régionale CGT PTT, le 25 septembre 1987, contre le projet de loi déposé par le Ministre LONGUET (privatisation de la Poste et des Télécommunications) !

Ce retour sur des séquences de l'histoire des Télécommunications, des personnels et du syndicalisme CGT (PTT puis FAPT), c'est l'Histoire. Elle continue aujourd'hui, sous des formes et avec des interlocuteurs-acteurs différents. Notre regard dans le rétro a pointé des éléments et des com-

portements constants : le libéralisme économique alimente en permanence les luttes nécessaires pour une plus juste répartition des richesses produites par le travail, les volte-face des dirigeants et gouvernants d'hier et d'aujourd'hui. L'affrontement est porté à la fois au plan économique, idéologique et politique (gouvernements, parlementaires et ceux mandatés par eux pour "diriger et adapter" l'entreprise). S'en remettre passivement aux autres pour changer son destin a, presque toujours, engendré beaucoup de déceptions. Ces repères peuvent-ils aider les militants et les salariés d'aujourd'hui, à partir de leur vécu et de leurs besoins à penser et se rassembler pour agir par eux-mêmes. Comme aime à le répéter Louis Lespessailles : "L'espérance des travailleurs, du secteur public ou du privé, réside dans leurs luttes !"

Internet : le très haut débit à partir de 2017

TÉLÉCOMMUNICATIONS Orange va installer la fibre optique sur l'agglomération de Bayonne

Enfin la bonne nouvelle !

Abréviations :

ACTEL : Agence Commerciale des Télécommunications, **BAB** : le site Bayonne-Anglet-Biarritz, **BFO** : Biarritz Fibres Optiques, **CCL** : Centre de Construction des Lignes, **CDTXSL** : Conducteur des travaux des Lignes, **DGT** : Direction Générale des Télécom, **DRT** : Direction Régionale des Télécom, **FT** : France Télécom, **INT** : Inspecteur technique, **INC** : Inspecteur Central, **FO** : Fibre Optique, **SAT** : Société Anonyme des Télécommunications.

Sources :

Archives du syndicat et personnelles, presse locale.

Bibliographie :

La bataille des Télécommunications Vers une France numérique. Marie Carpentier éd. Economica. Le Journal du syndicat départemental. Les Revues : le Relais IHS FAPT et "Aperçus" IHS Aquitaine.

Restructuration de LA POSTE : ils n'ont pas attendu 2014 !

Le 21 juillet 1981, après l'élection de François Mitterrand et la constitution d'un gouvernement de gauche, la CGT remet au ministre des PTT un mémorandum sur la Poste et les services financiers.

A la veille de l'élaboration du budget des PTT de 1984, la Fédération CGT des PTT réitère ses propositions pour « Gérer autrement », le journal fédéral de juin les détaille. Elles sont

prises en débat dans les services et les catégories. Une pétition pour l'obtention du 13^e mois recueille un succès extraordinaire. Cadrées dans une initiative fédérale, des actions catégorielles se déroulent dans les services pendant 3 semaines de juin, elles sont massives. Le pouvoir d'achat, les reclassements catégoriels et les créations d'emplois sont en tête des revendications, surtout après les plans de

rigueur du gouvernement Mauroy.

A la Poste, c'est l'annonce en plein été, d'un plan de restructuration, le plan Daucet. Il va bien sûr à l'encontre des propositions de la CGT, mais par contre, il rejoint la thèse de la CFDT, dite des « nouvelles solidarités » : autrement dit gérer la crise sans attaquer à la racine du mal. Pour ce syndicat, il faut mieux répartir les moyens existants, plutôt que

d'exiger des emplois supplémentaires pour la Poste.

Les propositions de la CGT placent donc chacun devant ses responsabilités. Les autres syndicats certes, mais aussi nos organisations CGT, unions régionales, syndicats départementaux, sections syndicales, les catégories...

En Île-de-France, un vaste débat est organisé dans les services de la Poste et des Télécoms.

La préparation démocratique de l'action en Ile-de-France

Avec la C.G.T., le personnel des P.T.T. d'Ile-de-France s'informe, débat, agit pour ses revendications pour le service public P.T.T., pour un bon budget des P.T.T...

... Ce qui s'est passé du 15 au 30 septembre 1983 :

- **POSTAUX** : H.I.S. : 60/1200 participants. Consultation : Paris 10. Motions, pétitions ou délégations dans l'ensemble des centraux. 21 adhésions.
- **TÉLÉCOMS** : H.I.S. : 24 avec 700 participants. Arrêts de travail : Inter- Archives, Bourse, STA Gutenberg, Raspail, Actel Luxembourg, Actel Nord, Montmartre, B.T.I., C.L. R.E., CRT Auteuil. 14 adhésions
- **SERVICE AUTO** : H.I.S. : 31 - 1100 participants. Arrêts de travail : Massy, Arcueil, Villecresnes, Boisneau, Pasteur, Jermapes,

Asnières, Keller Paris, Neuilly-sur-Marne, Vaires-sur-Marne, Keller Montrouge. 7 adhésions.

• **D.S.A.** : Arrêts de travail : PLM, Austerlitz, Montparnasse, Saint-Lazare, Nord, Brune, Est, Evangile.

Consultations : Paris Brune, Paris Nord. 29 adhésions.

• **FINANCIERS** : H.I.S. : 3/150 - Rassemblements : 1500 Consultations : Montparnasse, C.L.D. Arrêts de travail : Bourseul, Montparnasse, Nuits. 8 adhésions.

• **95** : H.I.S. : 4 Poste, 6 Télécoms, en tout 300 participants. Consultations : Sarcelles, Argenteuil, Franconville, Garges. Arrêt de travail : Pontoise CTA. 4 adhésions.

• **94** : H.I.S. : 10 Poste, 1 Télécom, en tout 400 participants. Arrêts de travail : Créteil CTA, Saint-Maur, Fontenay, La Varenne, Champigny. 5 adhésions.

• **78** : H.I.S. : 15 Poste, 7 Télécoms, en tout 550 participants. Consultations : Versailles RP, Trappes CTA, Le Chesnay-Louvenciennes. Arrêts de travail : Trappes CTA. 16 adhésions.

• **77** : H.I.S. : 20 Poste, 8 Télécoms, en tout 700 participants. Consultations : Meeux CTA, Melun CTA. Arrêts de travail : Melun CTA, Meeux CTA, Meeux CPE, Vulaines CCL, Vaires CCL. 8 adhésions.

• **91** : H.I.S. : 8 Poste, 10 Télécoms, en tout 440 participants. Consultation : Athis-Mons, Longjumeau, Massy Actel, Massy Poste, Savigny, Palaiseau. Arrêts de travail : Evry CTA, Massy Actel. 6 adhésions.

• **92** : H.I.S. : 7 Poste, 5 Télécoms, en tout 300 participants. Consultations : Nanterre CTA, Issy-les-Moulineaux. Arrêts de travail : Rueil, Fontenay-aux-Roses, Meudon, Chateaufort, Issy Pal, Nanterre CTA, Issy CTA. 9 adhésions.

• **93** : H.I.S. : 31 Poste, 4 Télécoms, en tout 600 participants. Arrêt de travail : Bobigny CTA, Pantin CTP, Montreuil Pal. 16 adhésions.

Dans les centres de tri de Paris et banlieue et les services ambulants, 10 à 12000 agents ont été rassemblés en assemblée générale ou en H.I.S.

Tableau paru dans le bulletin « Unité » : heures d'information syndicale, actions, adhésions...

Le meeting parisien du 4 octobre 1983 : 400 militants et syndiqués

Bernard Bouche, secrétaire régional, rappelle que la campagne des élections professionnelles de mars a été menée sur le thème de « la revalorisation de la profession, la revitalisation du service public PTT

et les moyens pour y parvenir ».

Que de chemin parcouru en quelques mois. Oui les jeunes se battent bien en Île-de-France et ils ont raison, eux dont l'avenir est intimement lié à celui du service

public PTT dans lequel ils exercent leur métier. Et pourtant que constatons-nous ? D'un côté, un silence assourdissant sur nos propositions et de l'autre côté, un grand combat pour empêcher nos consultations démocratiques

à bulletin secret et pour empêcher que la CGT s'exprime. Ce qui nous fera dire dans un communiqué de presse que « l'adversaire n'est plus le mauvais plan - dit Daucet - mais la CGT et ses propositions ».

Pour Albert Le Guern, secrétaire général de la Fédération : « Dans les PTT ça bouge et les questions sur lesquelles s'appuie l'action du personnel ne sont pas des questions de détail. Il est normal que cette action vise à la défense des conditions de vie et de travail, c'est le rôle premier, la responsabilité de l'organisation syndicale. Mais en même temps, l'action engagée vise à obtenir les moyens permettant au service public de remplir sa mission ». S'appuyant sur les statistiques du ministre démontrant que le trafic des PTT s'accroît dans tous les secteurs, notre camarade rappelle : « Elles traduisent un écart important et dommageable entre ce trafic et les effectifs pour y faire face. Une fois que l'on a redit tout cela, on comprend plus aisément pourquoi nous avons porté à l'encontre du plan Daucet un jugement hostile et sans ambiguïté, heureusement que la CGT a agi comme il convient. Où en serions-nous si, comme d'autres, disons-le si comme toutes les autres organisations syndicales, nous nous étions coulés dans le moule du plan Daucet ? Aujourd'hui, nous dirions et quel concert mes camarades,

- 60 % du courrier acheminé en vitesse lente ? ...c'est avec l'accord des syndicats !

- Le traitement des plis des administrations et la recherche de circuits parallèles d'acheminement et de distribution du courrier, ...c'est avec l'accord des syndicats !

- Une réduction des recettes des PTT ...c'est avec l'accord des syndicats !



Admettre que l'on peut réduire la durée du travail sans emplois nouveaux, avec tous les risques et périls que cela implique pour les conditions de travail et la qualité de service rendu aux usagers ! ...c'est avec l'accord des syndicats !

Et bien NON, NON et NON, nous avons une autre conception de la mission et du développement du service public. Le plan Daucet, c'est un recul ! ...qui va à l'encontre d'une politique de l'emploi et de la résorption du chômage...

Louis Mexandeau, ministre des PTT, vient de nous interroger sur les conditions pour embaucher dans les PTT des jeunes de 16/18 ans, alors que le plan Daucet prévoit la croissance zéro en matière d'emplois de préposés et d'agents d'exploitation. Pour la CGT cela veut dire que le ministre ne veut offrir aux jeunes que des emplois de saisonniers, des emplois à temps partiel, c'est à dire du chômage à temps partiel. Voyez combien les enjeux de l'action qui se déroule dans les PTT portent loin.

Une nouvelle gestion budgétaire, la CGT est la seule organisation syndicale à tenir ce créneau... Pourtant nous ne souhaitons pas avoir l'exclusivité en ce domaine, mais force est de constater que les dirigeants FO et CFDT ont un bœuf sur la langue lorsque l'on évoque la question des moyens. Pas facile à gérer la crise, sans remettre en cause et l'intérêt des usagers et les revendications du personnel. Il faut prendre l'argent où il est. ».

Pour la confédération CGT, Louis Vionnet déclare d'emblée : « Ceux qui rêvent d'une CGT recroquevillée, ce n'est pas ici qu'ils vont la trouver ! Nous ne le répéterons jamais assez, la CGT ne faillira pas à sa mission première qui est de défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs et elle n'a pas besoin d'autorisation, ni de bénédiction de qui que ce soit. Elle a été créée pour ça... une organisation de classe qui ne fléchit pas, même lorsque la tempête est forte et, à plus forte raison lorsque, concernant le problème plus précis de la

restructuration de la Poste, il y a une parfaite convergence entre les revendications du personnel et la défense du service public. Il est d'ailleurs remarquable que dans cette affaire ce soit vous qui défendez le mieux, en luttant pour les revendications, la crédibilité du gouvernement de gauche... C'est avec une CGT capable d'intervenir sur toutes les questions que nous ferons grandir une formidable pression qui s'exercera alors, oui, sur l'exigence de voir le service public géré autrement, de façon à ce qu'il puisse répondre aux intérêts des usagers, aux intérêts du personnel et à l'intérêt national. »

La CGT ne sera pas entendue. Les conséquences de cette réforme : pertes de recettes, dégradation du service public, atteinte au monopole, porte ouverte aux créations de circuits parallèles, redéploiement d'effectifs sans aucune création d'emplois, aggravation des conditions de travail pour le personnel. Après avoir investi pour moderniser l'acheminement et le traitement du courrier (TGV postal, automatisation du tri), la Poste se retrouve dans la situation paradoxale de devoir ralentir l'acheminement pour réaliser quelques économies sur le dos du personnel.

Baisse de la qualité du service, manque à gagner sur les recettes d'exploitation, tel sera le vrai résultat de cette restructuration, avant les coups qui seront portés au statut des personnels.

Bernard BOUCHE



Un projet de réforme fiscale en 1707

Vous êtes en vacances dans le Morvan. Sur la route, à votre gauche, vous voyez une flèche qui indique : "Maison Vauban". Allons voir ! Vauban n'est-il pas d'après Saint-Simon "...peut-être le plus honnête et le plus vertueux de son siècle".

C'est ainsi que, chemin faisant, vous arrivez à Saint-Léger-Vauban (précédemment appelé St-Léger-de-Foucheret). C'est ici que le Maréchal est né en 1633. Sur la place, une statue en bronze digne de celle qui est érigée à l'entrée de la citadelle de Besançon. Tout près, il y a la "maison Vauban" à l'intérieur de laquelle sa vie est retracée par de grands panneaux lumineux de grande qualité. Vous vous y attardez et c'est avec regret que vous partez, convaincu qu'il y avait encore beaucoup à apprendre.

Vous connaissez les fortifications Vauban, elles assuraient la sûreté de nos frontières. Mais sa personnalité avait d'autres facettes que celle "d'ingénieur ordinaire du Roi". L'historien Pierre Goubert, spécialiste du siècle de Louis XIV, parle de "l'admirable Vauban". Le duc de Saint-Simon⁽¹⁾ dit encore de lui : "...patriote comme il l'était, il avait toute sa vie été touché par la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffrait [...] et il ne voyait point de remède à un accablement qui augmentait son poids de jour en jour"⁽²⁾.

Pourtant remède il essaya d'apporter en proposant en 1707 un "projet d'une

dixme royale qui, supprimant la taille, les Aydes, les Douanes d'une province à l'autre, les Décimes du clergé, les Affaires extraordinaires et tous autres impôts onéreux, non volontaires, et diminuant le prix du sel de moitié et plus, produirait au Roy un revenu certain et suffisant, sans frais, et sans être à charge à l'un de ses sujets plus qu'à l'autre, qui augmenterait considérablement par la meilleure culture des terres".

Toutes ces suppressions seraient remplacées, écrit Saint-Simon, "par un impôt divisé en deux branches, l'un sur tous les fruits de la terre, par un dixième de leur produit, et un, plus léger, par estimation sur le commerce et l'industrie, qu'il estimait devoir être encouragés l'un et l'autre, bien loin d'être accablés"

Vauban argumente dans le détail les rentrées d'argent que cela procurerait, préconise des économies, condamne les niches de complaisance vis-à-vis des aristocrates⁽³⁾, comment elles peuvent être levées sans intermédiaires de toutes sortes, qui, au passage, se payaient grassement au détriment du peuple mais aussi au détriment des finances royales.

Voilà les raisons qui conduisent Saint-Simon à dire que "ce livre a un grand défaut", il donnait plus d'argent au roi et "sauvait aussi les peuples de ruine et de vexations et les enrichissait... mais il ruinait une armée de financiers, il les obligeait à chercher à

vivre à leur dépend et non plus à ceux du public, et il savait par les fondements ces fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps. C'était déjà de quoi échoeur."

De plus, avec cette nouvelle pratique, tombait l'autorité du contrôleur général et de tous les "roitelets" qui étaient sous sa dépendance. Alors toute la nomenclature de l'époque fit la cour au Roi. Il y fut sensible et décida de maintenir l'ordre fiscal établi. Alors, conclut Saint-Simon, "il ne vit plus en Vauban qu'un insensé pour l'amour du public et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne..." Ce fut la disgrâce, le Maréchal Vauban en mourut quelques mois plus tard.

L'historien Jean François Pernot préface le livre "Vauban : projet d'une Dixme royale", publié par l'Association des Amis de la maison Vauban en 1988⁽⁴⁾. Il conclut : "Sa vie et son texte ne resteront donc jamais inutiles et sans intérêt. Le regard documenté de Vauban reste un modèle d'action et de service. Relire un tel texte n'est pas une délectation du passé mais préparation à l'action à venir en tenant compte des expériences des prédécesseurs..."

Nous revenons de ce périple dans le Morvan en pensant que, chacun dans son domaine, la maison Vauban vaut bien la basilique de Vézelay⁽⁵⁾. A chacune son architecture et son devenir : l'une permet de prêcher la seconde croisade, l'autre projettera des rayons vers la Révolution française ?

En tous les cas, ce projet avait un contenu égalitaire, il a mûri au temps des Lumières et des révoltes contre la misère précédant la Révolution.

Pour nous syndicalistes, au moment où l'inégalité grandit en progression géométrique, où la dette explose, où le pouvoir d'achat diminue, où la misère s'ins-



La statue Vauban

talles, le projet de "Dixme royale" de Vauban mérite d'être connu. C'est un outil qui peut nous aider à dénoncer la situation actuelle et en même temps proposer des solutions simples et efficaces⁽⁶⁾. Il reste à faire en sorte que nos propositions de "Réforme Fiscale" ne soient pas rejetées par le Roi - pardon, par le président de la République - et n'attendent pas 83 ans pour qu'il y ait une nouvelle nuit du 4 août.

Serge LOTTIER
Août 2014

1. "Scènes et portraits". Paris - Librairie Hachette et compagnie, 1876, tome 1^{er} page 148.

2. À la fin du règne de Louis XIV, même si l'épuisement économique n'est pas évident, le pays est ruiné, la dette publique équivaut à 10 années de recettes fiscales et l'Etat est contraint d'emprunter au taux de 8 %.

3. Il va jusqu'à proposer de diminuer, voire supprimer, les libéralités dont bénéficient les bâtards du roi !

4. Association des Amis de la Maison de Vauban, 89830 Saint-Léger-Vauban. 176 pages. Prix : 7€.

5. D'ailleurs "l'élection de Vézelay" fut l'objet d'une étude de Vauban.

6. Sur un panneau de l'exposition "Dans la maison de Vauban", il est écrit que "lorsqu'il dénonçait une situation, il apportait toujours une réponse argumentée !". N'est ce pas là la démarche de la CGT ?



Le Musée Vauban

Les scandales de l'emprunt des P.T.T.

Dans un des derniers ouvrages de l'Institut d'Histoire Sociale des PTT, « Receveur des PTT, un métier », était évoqué le scandale de l'emprunt PTT de 1975. Il ne s'agissait que d'une partie, certes originale, des scandales qu'a suscités la pratique du recours à l'emprunt.

Pour mieux comprendre...

Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, le budget des PTT était excédentaire. C'est en 1919 qu'il devint pour la première fois déficitaire (557 millions de francs). De 1919 à 1923 s'ensuivirent de multiples discussions et propositions concernant les PTT et leur budget. Parmi ces dernières figuraient la création d'un « Office national des PTT » ou d'une « Société nationale des PTT ». Finalement, la loi du 30 juin 1923 (articles 69 à 80 de la loi de finances) instaure le budget annexe des PTT. Cette solution est un compromis entre les libéraux, partisans de la privatisation (déjà !) et les partis de gauche et les syndicats, qui eux préconisaient la nationalisation. Les objectifs affichés de cette nouvelle formule étaient, d'une part, de voir clair dans la gestion et ses résultats, d'autre part de se procurer des fonds indispensables pour subvenir aux dépenses (donc de recourir à l'emprunt). Les réformistes voyaient dans ce budget annexe l'arrivée de l'autonomie budgétaire des PTT, l'histoire montrera que l'autonomie, partielle et contrôlée, ne changera pas les données de la gestion. Comme l'écrit Georges Frischmann « le sabotage des PTT s'explique autant par la carence, l'imprévoyance des politiciens qui vont se succéder au Ministère des PTT que par l'avidité des trusts fournisseurs des PTT. Les PTT continueront ainsi à vivre, le budget étant enserré dans ces règles rejetant le poids du fonctionnement et de la modernisation du service public... tout le poids des bénéfices des trusts des télécommunications sur le dos des usagers et du personnel ».⁽¹⁾

L'emprunt, le premier des scandales

Certes pour leur développement, les PTT avaient besoin de financement. Certes, l'extension du téléphone, son automatisé, la modernisation des centres de tri, la motorisation de la distribution, l'informatisation des centres de chèques postaux et des bureaux de poste, la recherche (Minitel, fibre optique, etc) nécessitaient de lourds investissements. Mais, était-il obliga-

toire de recourir à l'emprunt pour l'ensemble de ces dépenses ? Le fond de roulement des Chèques Postaux n'aurait-il pu être utilisé ?

Au lieu de cela, les PTT empruntent au taux d'intérêt de 8,25 % en 1972, alors que les fonds de roulement mis à la disposition du Trésor ne sont rémunérés qu'à 1,50 %. N'est-ce pas là le premier scandale ? C'est ce que dénonçait Louis Viannet au nom de la Fédération dans un courrier adressé au ministre des PTT le 17 mai 1972. A cette pénalisation, s'en ajoutait une seconde, dénoncée par la Cour des Comptes pour l'année 1971 dans la brochure 5020, annexe au B.O. de juin 1973, qui stipulait qu'entre la souscription par les PTT et l'utilisation des fonds (plusieurs mois) : « le Trésor qui est alors dépositaire temporaire des fonds, ne leur alloue qu'un intérêt de 2,50 %, très inférieur à celui qui est versé aux souscripteurs dès le jour de l'émission ». La double peine en somme ! Ceci ne nous rappellerait-il pas la période actuelle au cours de laquelle la Banque Centrale Européenne prête aux banques privées à un taux dérisoire, des fonds que ces dernières prêtent à leur tour aux états en difficulté à des taux usuraires ?

L'emprunt et les souscripteurs

Aux souscriptions traditionnelles des petits épargnants, désireux d'améliorer ou d'assurer leur retraite, sont venues s'ajouter, puis bientôt se substituer les « prises » des institutionnels. Cette intrusion du capital privé dans le financement des PTT constituait un danger pour le service public et pouvait, à terme, conduire à son démantèlement. Elle induisait trois autres scandales. Le premier était la mise à l'écart partielle des souscripteurs traditionnels au profit quasi exclusif des institutionnels. Le second était la violation de l'arrêté relatif aux bons PTT (emprunt) qui dans son article 3 stipule : « Les comptables et leur personnel ne pourront, en aucun cas, recevoir des remises pour les opérations effectuées par les banques, établissements de crédit, agents de change... ».



Le troisième était l'évasion fiscale que générait la participation des banques. En effet, lors d'une émission d'emprunt, les comptables et leur personnel bénéficiaient d'une remise égale à 20 pour mille du montant des souscriptions recueillies dans leur établissement. Lors des transactions, il était fréquent, quasiment de tradition, que les agents de change exigent de leurs correspondants une rétrocession de 8 pour mille (voire davantage). Si les comptables étaient imposés sur la moitié de leurs remises, le personnel l'était sur l'intégralité. Les agents de change, eux, échappaient totalement à la fiscalité !

L'évasion fiscale

En prenant comme référence les années 1971 à 1985 essayons de chiffrer les sommes qui ont échappé au fisc. Ici, nous ne prenons en compte que les emprunts PTT traditionnels, en écartant ceux contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Crédit Agricole et ceux de la C.N.T. (Caisse Nationale des Télécommunications). Il faut savoir que les souscriptions étaient enregistrées pour 90 % dans les bureaux de poste, près des comptables (receveurs), le reste l'étant dans les centres de Chèques Postaux ou auprès des comptables du Trésor. Quelques chiffres, sachant que certaines années, il était procédé à 2 émissions : 1973 : 817 millions souscrits dans les bureaux de poste ; 1976 : 800 millions ; 1977 : 736 millions puis 553 millions ; 1978 : 758 millions puis

730 autres millions. En quinze ans, on peut estimer à 14 milliards minimum le montant des emprunts PTT émis. Sachant que 80 % étaient accaparés par les institutionnels, cela représente 11 milliards de francs. Les remises allouées aux agents de change négociateurs se chiffrent donc au bas mot à 88 millions de francs ! Quand on pense que l'administration fiscale opérerait des redressements aux receveurs qui avaient omis de déclarer leur logement de fonction au titre des avantages en nature, pour récupérer des dizaines voire des centaines de francs !

Le scandale de l'emprunt P.T.T. d'avril 1975

Odile JOIN-LAMBERT⁽²⁾, chercheur à l'Institut de Recherches économiques et sociales (IRES), parlant de l'activité commerciale des receveurs écrit « *Le développement commercial incite à prendre des libertés avec les règlements administratifs... certains receveurs se sont lancés dans un système de relations avec la clientèle dite des « institutionnels » : agents de change, banques, qui permettent des remises bien supérieures...* ».

Le contexte

La C.D.C. (Caisse des Dépôts et Consignations) reçoit des fonds des P.T.T. au travers de la C.N.E. (Caisse Nationale d'Épargne) qu'elle rémunère très modestement. Elle entre en force dans la souscription de l'emprunt PTT d'avril 1975, qui lui offre un taux d'intérêt de 10,50 %. Bonne opération puisqu'elle place les sommes qu'on lui prête en multipliant par 6 ou 7 le taux du placement. Mais cela ne suffit pas. Rappelons que les receveurs et le personnel percevaient une remise de 20 pour mille sur les opérations de placement. La C.D.C. exige une rétrocession du quart de ces remises. Ce qui n'est pas mince quand on sait qu'elle accapare près de 60 % de cette émission. C'est l'Amicale des Receveurs, qui regroupe des receveurs de la Hors Série à la 4^e classe qui pilotera l'opération et par voie de conséquence, la répartition des remises. L'Amicale des Receveurs-Distributeurs protestera bien, le 20 avril, non pas pour dénoncer l'illégalité de cette souscription mais pour proposer ses services pour la répartition. Sa « grande sœur » l'ignorera. La section C.G.T. de la C.D.C., rencontrée par une délégation de la Fédération C.G.T. des P.T.T., ne sait rien de l'existence de la rétrocession et donc de la destination prise par la partie spoliée au personnel des P.T.T.

Dérives et faux en écritures⁽³⁾

C'est le Receveur de Paris VII (siège de la C.D.C.) qui pilotera toute l'opération. Avec la couverture de l'Admi-

nistration, tous les Directeurs Départementaux sont impliqués et la quasi-totalité des Receveurs Principaux (qui sont presque tous à l'Amicale) assureront la répartition qui se fera : si on accepte ou non les conditions (céder 5% de la remise) entre certains receveurs selon des critères divers et variés : résultats commerciaux notamment répartition à tous les Receveurs, montant par catégorie du R.D. au hors série. Peu de départements publieront le montant « donné » à chaque bureau. La prise en comptabilité de la remise C.D.C. était indiquée de telle sorte que les traces de cette illégalité ne transparaissent sur aucun des états officiels des services financiers, y compris sur l'état d'émergement du personnel. Le montant accordé à la C.D.C. pouvait être porté aux « avances autorisées », ou, « mieux encore » comme le suggérait les Pyrénées Orientales, avancé par le receveur.

Toutes ces recommandations sont des faux en écriture.

La C.G.T. dénoncera ce scandale dès qu'elle en a connaissance. Elle les met sur la place publique, écrit au Ministre, intervient auprès des services financiers, de comptabilité, elle écrit à la C.D.C.

Dans le bulletin du service général « UNITE » de Juillet 1975, la CGT mettra en garde les Receveurs et l'ensemble des agents concernés, de ne signer que les sommes réellement perçues (ligne D3). Nous ne saurons jamais où sont passés les 200 millions de remises cédées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Résultat

Au deuxième emprunt de 1975, tout change. La C.D.C. souscrit encore. Mais la répartition se fait de façon équitable, il n'y a plus de rétrocession de remise, la rigueur comptable est exigée. Il est pour le moins cocasse que l'Amicale des Receveurs déplore le peu d'enthousiasme des institutionnels !!!

L'escalade

Les taux d'intérêt n'ont cessé de croître. De 5,5 % en 1970, le pourcentage était passé à 8,70 en 1973, puis 11 % en 1977 pour culminer à 17,40 en 1981 et redescendre enfin à 16,20 % en 1982. Il est vrai que dans le même temps, le livret de Caisse Nationale d'Épargne offrait un rendement de 8 % et que la Caisse Nationale de Prévoyance avait proposé une assurance-vie (Assurdix) avec un taux d'intérêt garanti de 9 % plus la participation aux bénéfices qui pouvait atteindre 4,5 % ce qui représentait un rendement global de 13,5 %. Les hausses successives des montants des emprunts et leurs taux ne pouvaient qu'aggraver l'état des

finances des PTT. C'est tellement évident que Gérard Delage, directeur général de la Poste, écrivait en 1989⁽⁴⁾ « *La situation financière de la Poste est marquée par un lourd endettement générateur de frais financiers élevés. Multipliée par 2,3 entre 1977 et 1986, la dette de la Poste atteint 42,3 milliards de francs... La conjonction d'un endettement croissant et de taux onéreux a conduit au paiement de frais financiers de plus en plus élevés. Ainsi, le total de la charge annuelle de la dette (frais financiers et remboursements d'emprunts) a atteint en 1986 la somme de 8,5 milliards de francs contre 1,8 en 1977. Le montant des dépenses d'équipement est dépassé depuis 1982 à la fois par celui des remboursements et par celui des frais financiers.* ».

La fin (?) des scandales

Ironie du sort, le 8 novembre 1985, les membres de la Commission Nationale des Chefs d'établissements CGT et quelques deux cents receveurs, venus de toutes les régions, traduisaient le ministre des PTT, Louis Mexandeau, en conseil de discipline, place Fontenoy à Paris, sous les fenêtres du ministère. Ce même jour un hebdomadaire à grand tirage « Le Point » fait sa « une » avec ce titre : « *PTT, le ministre fait le ménage* ». Dans les pages suivantes il était précisé que le ministre mettait fin aux pratiques douteuses énoncées ci-dessus. Il aura fallu une douzaine d'années pour que les souscriptions aux bons PTT s'opèrent dans des conditions acceptables. Une douzaine d'années au cours desquelles Fédération CGT des PTT et Commission des Receveurs n'ont pas manqué de dénoncer les « magouilles » et exiger que toutes les opérations financières se fassent en toute transparence, toute légalité, toute rigueur comptable avec une répartition des remises équitable pour l'ensemble des personnels. Sans doute, les PTT n'étaient pas les seuls concernés ! Sans doute les scandales, ici dénoncés, peuvent être multipliés (par combien ?), la fierté de la CGT aura été de mettre un terme à ceux qui gangrenaient la Poste.

André BRANGEON
Jean SIOSSAC

1. Histoire de la Fédération CGT des PTT tome 1, pp. 245/246.

2. « Les receveurs des Postes entre l'Etat et l'Usager ». Ed. Belin - Paris 2001.

3. C'est grâce au volumineux dossier constitué par Jean Brosselin qu'a pu être rédigé ce paragraphe.

4. « La Poste aujourd'hui et demain ». Edité par le Ministère des PTT - 1989.



En 2014 les *Rendez-vous de l'histoire de Blois* - 9/12 octobre - avaient pour thème "Les Rebelles". Dans ce cadre, l'IHS-CGT, en partenariat avec l'institut Fapt et d'autres instituts, a consacré une journée d'étude sur le thème : "Du rebelle à l'action collective. La CGT et sa culture contestatrice et de transformation".

Le matin **Stéphane Sirot**, historien, et **Maryse Dumas**, conseillère fédérale CGT, ont débattu du sujet. L'après-midi, 7 zooms ont porté sur des figures et des manifestations de la culture CGT. Parmi eux et elles, deux rebelles des PTT ont témoigné : **Jean Grandel**, par la voix de **Danièle Ledoux**, et **Elyane Bressol**. Très appréciés des participants, nous avons décidé sans attendre la publication de l'ensemble des travaux, de publier ces deux témoignages.

En même temps, nous nous faisons l'écho de l'IHS-CGT qui remercie **Michel Vareille** et **Maurice Bisault**, de l'IHS-Fapt, pour la tenue du stand de la vente des livres.

Intervention de Danièle Ledoux

Jean Grandel, rebelle organisé ou révolutionnaire ?

Le 22 octobre 1941, j'ai été fusillé à Châteaubriant, avec 26 autres camarades, pour mon engagement révolutionnaire.

Fusillé par les nazis, mais livré par l'État français, avoir eu le courage de m'être insurgé contre sa politique de soumission au nazisme et coupable d'être membre de la CGT et du Parti communiste.

Un parcours loin d'être linéaire. Mon engagement continu et progressif prend ses racines dans ma jeunesse, période de la vie où l'on voit poindre l'homme futur. La plupart des adolescents ont souvent l'esprit rebelle et se révoltent contre l'ordre établi, les inégalités. Mais la construction du soi est faite surtout de rencontres, d'expériences vécues ou cueillies au long des années et, pour moi, dans un monde en pleine transformation, où progrès technologiques pouvaient rimer avec progrès sociaux.

Or la violence de l'industrialisation au début du XX^e siècle entraîne de nombreux conflits et les manifestations des ouvriers contre l'exploitation sont fortement réprimées.

Je crois qu'un des événements qui m'a profondément marqué alors que je n'ai que 16 ans, est la révolte des vignerons du Languedoc - ma région natale - dénommée aussi "la révolte des gueux", qui éclate en 1907.

Tous les dimanches, dans différentes villes de la région, les vignerons manifestent. Rejoints par la population, ils sont de plus en plus nombreux. Ils sont près de 800 000 à Montpellier le 9 juin. Clémenceau fait arrêter les "meneurs" et envoyer la troupe. L'irréparable se produit. Il y a six morts, dont une jeune fille de 17 ans, à Narbonne, et une trentaine de blessés.

Mais il faut aussi se rappeler l'espoir regagné quand, à Béziers, la population et les soldats du 17^e régiment d'infanterie fraternisent. Cela aura pour conséquence, avec l'unité affichée et résolue des viticulteurs en lutte, l'ouverture des négociations.

Voilà qui va marquer ma jeunesse ! A la fois la lutte contre l'exploitation, la répression avec au bout, grâce à la ténacité du combat au rassemblement, à l'unité, des succès.

Mes opinions se façonnent donc dans ce paysage mouvementé et contrasté. La vie politique est intense et dans le nouveau parti socialiste unifié (la SFIO), les tendances et les débats perdurent. De même, dans la toute jeune CGT qui cherche à s'affirmer. Au congrès d'Amiens, en 1906, elle se prononce clairement pour un syndicalisme de classe, de masse, mais aussi indépendant des partis politiques, de l'État, quel que soit le gouvernement qui le dirige, et des Églises.

En ai-je réellement conscience à ce moment là ? Mais c'est, pénétré de toutes ces contradictions, de ces injustices, de ces débats d'idées, que je vais commencer ma vie d'adulte et, comme je suis un méridional exubérant, j'ai du mal à ne pas exprimer ce que je juge inacceptable.

C'est sans doute la raison de ma révocation rapide de l'éducation nationale où j'ai enseigné quelque temps en tant que stagiaire. **Cela m'aidera à comprendre que contester seul ne suffit pas et qu'il est nécessaire de s'organiser.**

L'occasion m'en sera donnée en 1911, lorsque, reçu à un concours de commis des PTT, je montais à Paris. Je me syndiquais à la toute jeune "Fédération postale" créée en 1910.

Les PTT sont une Administration où règne une atmosphère particulière laissée par la grève de 1909 et les 805 révoqués par Clémenceau (encore lui !).

En 1911, j'ai vingt ans et me voilà "révolté organisé" pour mieux utiliser mon esprit rebelle ! Quelque 40 ans avant, Marx avait formulé cette démarche en disant que : "la finalité de la révolte, c'est la révolution. Quand la révolte n'y aboutit pas, elle a pour mérite de forger une double conscience, la conscience de l'unité et la conscience de classe". C'est ce que mes engagements allaient confirmer.

En 1912, je suis appelé pour faire le service militaire. La loi des 3 ans, votée en août 1913, puis la première guerre mondiale, m'éloigneront pour 7 ans. Je serai décoré pour ma bravoure. Mais au cours de la guerre, mon hostilité à la politique d'Union sacrée se renforce et je resterai imprégné par l'horreur des massacres.

La guerre sera donc un autre élément déclencheur de mon positionnement idéologique en faveur de la paix et contre la colonisation des peuples.

C'est à mon retour à la vie civile que je vais être à la fois rebelle organisé et révolutionnaire. Cela d'autant plus que la révolution d'octobre en Russie ouvre des perspectives concrètes. Engagement qui ne prendra fin que le 22 octobre 1941.

On le sait, la révolution russe en 1917 ne sera pas sans répercussion en France, tant syndicalement que politiquement. La CGT et le parti socialiste vont se diviser.

Je donne – c'est comme cela que je le conçois – plus de force à mon engagement révolutionnaire en adhérant au parti communiste en 1921, après le congrès de Tours. J'ai 30 ans.

En 1922, ce sera la création de la CGTU. Dans une même démarche, je choisis donc la confédération qui est la plus combative contre le capital, la plus à même de conduire à la révolution !

Dans l'immédiat, la situation sociale est difficile au sortir de la guerre, je suis obligé de quitter les PTT pour des raisons familiales. Je retourne "au pays", travaille avec mon père comme plâtrier.

Plus que jamais conscient que, pour mener le combat de classe, il faut s'organiser, je deviens secrétaire du syndicat de cette corporation et secrétaire de cellule du parti communiste du bâtiment.

Et, même si je défends l'indépendance du syndicalisme envers l'Internationale communiste, je suis néanmoins convaincu de la nécessité de l'action politique. Pour moi cela se traduit par la double adhésion CGTU/PC.

Parallèlement, je suis un animateur du comité d'action contre la guerre, contre l'occupation de la Ruhr, je soutiens le peuple russe. Et je travaille à la réorganisation des syndicats dans les communes, au développement des luttes qui conduisent au-delà du succès à "l'union grandissante des travailleurs", comme le disait Marx.

Cette étape dans l'Hérault contribue à la construction du dirigeant syndical et politique que je vais devenir en remontant dans la capitale et en réintégrant les PTT fin 1924. Je retrouve vite ma place dans la fédération postale unitaire (FPU) et je deviens secrétaire fédéral adjoint en 1926.

En 1929, je suis révoqué pour avoir, en étant commis, prôné une grève des facteurs ! Je ne serais réintégré qu'en 1936 par le Front Populaire. Durant toute cette période, mon histoire et celle de la FPU seront étroitement liées.

Dans une administration où la CGT réformiste, majoritaire, pratique la collaboration de classe et s'oppose à tout contact avec la CGTU, il y a deux combats à mener : un contre l'administration, l'autre pour gagner les réformistes à l'unité et la lutte.

M'appuyant sur le vécu, j'ai toujours recherché les convergences d'intérêt. J'ai mené la bataille pour la revalorisation des salaires – quoi de plus révolutionnaire que cette revendication qui touche au profit du capital –. J'ai été aussi un ardent défenseur de "à travail égal - salaire égal", car bien des mesures prises par l'administration par rapport aux traitements favorisaient l'opposition des catégories entre elles et celle des hommes et des femmes.

Mon qualificatif de "révolutionnaire" va se manifester aussi au cours des débats sur la "bolchévisation" de la CGTU, où je vais jouer un rôle prépondérant. En effet, le rôle dirigeant du Parti communiste est affirmé par le V^e congrès de la CGTU. Orientation que je partage. L'Internationale Syndicale Rouge (ISR) critique toute concession faite aux minoritaires de la CGTU. Ceux-ci, de tendance anarcho-syndicaliste, s'appuient sur la Charte d'Amiens et l'indépendance du mouvement syndical pour combattre le rôle du Parti communiste dans le combat de classe.

Je me rappelle les débats vifs qui nous opposaient au sein de la FPU, notamment lors de Conseils nationaux où

je défendais la position prise au V^e congrès confédéral, en démontrant le caractère politique des luttes économiques. A mon sens, c'était le meilleur chemin pour la suppression du salariat et du patronat. « La lutte des classes, disais-je, s'est cristallisée dans le Parti communiste [...] L'indépendance du syndicalisme de nos adversaires est une erreur et un anachronisme ». « Avec l'expérience du passé, nous sommes sûrs d'avoir raison pour l'avenir [...] et face à la situation actuelle, n'ayons ni faiblesse, ni confusion. Il faut voir la lutte en général. Il faut voir hier, aujourd'hui et sur-tout demain ».

Pour certains, j'étais rebelle contre le pouvoir, rebelle aussi à l'intérieur de mon syndicat. D'aucuns m'ont traité de sectaire et j'ai été la cible des détracteurs. Alors que je n'étais qu'un ardent révolutionnaire sincère !

La preuve : je n'ai eu de cesse de défendre avec fermeté l'unité d'action parce qu'elle est, à mes yeux, essentielle pour l'efficacité des luttes. La stratégie consiste donc à développer des comités de lutte et d'unité. Pour moi, "l'essentiel est de grouper les ouvriers pour la lutte sur des cahiers de revendications et des moyens de lutte fixés dans la plus large pratique de la démocratie syndicale".

Mais on sait que la réalisation de l'unité n'est pas un long fleuve tranquille. Elle va se construire petit à petit, lentement, jusqu'en 1935.

Un autre événement va pousser au Front Populaire, c'est la montée du fascisme nourri en France par la crise, le chômage, les "affaires". Pour résister à l'émeute du 6 février 1934, on connaît la riposte unitaire du 12 février à laquelle je participe.

La poussée du Parti communiste dans la classe ouvrière conduit à de nouveaux élus. Je serai de ceux là. Conseiller général de la Seine dès juillet 1934, puis maire de Gennevilliers en octobre.

Me voila rebelle, révolutionnaire, organisé et élu du peuple !

Je resterai maire jusqu'en 1939. Durant ces 4 années, la volonté de la nouvelle municipalité que je dirige a été de rattraper le retard dans le domaine social, culturel et sportif. Du premier dispensaire aux premières colonies de vacances, de nombreuses réalisations sont lancées pour permettre à chacun, quel que soit son niveau de ressources, de disposer du meilleur, d'avoir les meilleures chances de réussir.

Je deviens un rebelle constructeur.

En 1937, je rejoins les Brigades Internationales et suis chargé de mettre en place le service postal militaire à Albacete. J'utilise ma présence là-bas pour organiser la solidarité entre les enfants orphelins espagnols et la population genevilloise.

Après la signature du "pacte germano soviétique" le 23 août 1939, la droite règle ses comptes avec le Parti communiste. Les maires sont suspendus. Je suis contraint à la clandestinité. En juillet 1940, la police de Pétain et les nazis m'arrêtent. Emprisonné à la prison de la Santé, puis de camp en camp, j'arrive à celui de Châteaubriant.

Le 22 octobre 1941, au matin, j'écris une lettre à ma famille : "Je vous lègue mon courage en héritage".

Aujourd'hui j'ajouterais : « mon esprit rebelle s'est épanoui dans mon engagement syndical et politique révolutionnaire ».

Un dernier mot avant mon martyre. Certains peut être penseront que mon esprit rebelle m'a porté avec des œillères à l'outrance, alors que mon histoire a exigé, pour que ma rébellion soit constructive et aide à changer le monde, que "je n'aie pas une seule certitude qui ne me soit venue, autrement que par le doute, l'angoisse, la sueur, la douleur de l'expérience", comme disait Aragon.

Témoignage d'Elyane Bressol

Permettez-moi ce clin d'œil : *"Je ne suis pas née rebelle, je le suis devenue !"*. Et je le suis restée ! Car être rebelle est sans doute un état d'esprit permanent, total, quel que soit le sujet de résistance.

Je le suis restée parce que je suis rapidement devenue une "rebelle - révolutionnaire" en ce sens que j'ai, peu à peu, donné à ma contestation une dimension active, organisée et créative. Avec mon militantisme syndical et mon engagement politique, mon refus de l'autorité, formulé d'emblée, s'est mué en projet transformateur nouveau.

Vous lirez la note (à votre disposition) rédigée par René Mouriaux à propos de la sémantique utilisée pour les acteurs de la contestation politique et sociale.

J'apprécie ce propos s'appuyant sur la "Lettre aux anarchistes" de Fernand Pelloutier :

"Le syndicalisme assigne à l'action une mission non seulement de résistance mais une tâche révolutionnaire, celle de réaliser notre conception communiste et anarchiste".

Être rebelle demande souvent du courage (quelquefois physique, souvent politique) et, aussi, exige de raisonner.

Je n'ai jamais eu le goût des coups de gueules sans lendemains qui s'épanouissent si bien dans notre société médiatique actuelle et qui, à mes yeux, n'ont pas grand-chose de commun avec la révolte.

Ma conscientisation vient de loin. Il n'était pas écrit que j'emprunterai ce chemin militant. Mes origines m'en éloignaient. Fille de petits paysans du Sud-Ouest marqués par le radical-socialisme des années d'après guerre, je n'avais pas appris la rébellion et pas davantage la révolution. Au contraire ! Comme tous les gens modestes, les miens "restaient à leur place". En Mai 68, j'ai eu bien du mal à leur annoncer que j'étais réviste.

Tout a commencé à mon entrée dans le monde du travail. Dans cette entreprise, de plus de 10 000 femmes et quelques 2 000 hommes, au cœur du 15^e arrondissement de Paris.

Fonctionnaire, aux chèques postaux, je suis nommée dans un service aux salles immenses, comptant 500 opératrices par brigade, encadrées par une hiérarchie autoritaire, dominatrice, masculine et misogyne, goûtant aussi au droit de cuissage.

Inutile de dire que la moindre contestation y est sanctionnée et que le syndicalisme n'y a pas droit de cité.

Je n'étais ni docile ni rebelle. J'avais 20 ans, je ne rêvais pas d'une vie écrasante, épuisante, piétinant ma dignité et ma liberté.

Dans ma manière de contester l'autoritarisme des petits et des grands chefs, beaucoup tenait sans doute à mon tempérament. Car être rebelle relève aussi du caractère de chacun. C'est peut-être pour cela que nous ne qualifions pas de "rebelles" tous les militants de la CGT, aussi compétents et dévoués soient-ils. Les circonstances, les rencontres sont aussi des éléments déclenchant. Blessantes dès le Lycée, existantes au travail, ce sont les injustices qui m'ont conduite à cette rébellion. Cela ne m'a pas quitté. Rebelle aux chèques postaux, je le suis aussi dans la CGT.

J'entre aux chèques postaux en 1967. La vieille société craque de partout, le neuf veut sa place.

Je comprends rapidement que l'action individuelle ne me conduira pas très loin.

Étouffe. Mes collègues aussi. C'est ensemble que nous devons faire sauter les verrous !

Certes, il m'est arrivé, par des actes individuels, de contester l'autorité, histoire de montrer aux filles que nous

pouvions dire non : *"Non ! Je ne demanderai pas la permission d'aller aux toilettes"*, *"Non ! Je n'accélérerai pas la cadence"*, *"Non ! Je n'arrêterai pas de discuter avec mes collègues"* et *"Oui ! J'entrerai en salle avec Antoinette dans les mains !"*...

Mais, sans doute parce que je n'avais aucune habitude de la lutte sociale, je prends tout de suite conscience du besoin de bénéficier d'une expérience, d'un savoir-faire, pour mener à bien notre riposte et faire reculer les injustices, se faire respecter, enfin ! Aussi, en janvier 1968 j'adhère à la CGT.

Dans mon service tout est à construire. Nous en avons passé des heures à discuter avec nos collègues pour créer la confiance, pour montrer que nous étions une force.

Sur les énormes machines, à double compteur et clavier, dans un bruit infernal, les cadences étaient physiquement dures à tenir tout un après-midi. L'administration ne voulait rien savoir ; au contraire, elle tentait, en utilisant des carottes comme les sorties anticipées, de les augmenter encore.

Nous avons alors décidé, collectivement, de réduire notre rendement. Échec !

Nous étions désormais formatées pour taper vite, nous ne savions plus ralentir. Quel constat ! De quoi alimenter, un peu plus encore, un esprit rebelle.

Nous avons alors l'idée de placer, à chaque extrémité des rangées de machines, une militante sur laquelle vont se caler toutes les opératrices, charge à elle de se contraindre à réduire le rythme.

Ça fonctionne ! Entendre toutes les machines s'ouvrir en même temps est un vrai plaisir ! Les cadres tournaient comme des lions en cage ! Nous avons recommencé et recommencé encore. Ils ont dû céder.

L'action collective faisait ses preuves, notre conscience de lutte grandissait. La rébellion peut être collective, elle demande alors d'être construite, cela incombe aux militants syndicaux. Même après Mai 68, je n'ai jamais vécus les actions spontanées en dehors (contre ?) les syndicats...

En dépit de mes mandats nationaux – je suis membre du Bureau de ma fédération en 1971 et élue à la Commission exécutive de la Confédération générale du travail en 1975 – mon engagement syndical, jusqu'en 1980, est marqué par les combats collectifs dans mon entreprise.

Permettez-moi de vous parler de deux moments de mon parcours.

D'abord, je voudrais m'arrêter sur la question essentielle, pour moi, celle du contenu du travail.

Au début des années 1970, Paris-chèques est le dix-neuvième centre à être informatisé. L'arrivée des ordinateurs a des conséquences lourdes. Certes, la pénibilité physique est allégée, ce qui n'est pas une mince chose pour des femmes qui sortent épuisées de leur vacation. Les locaux sont refaits à neuf. La vieille usine où l'air sentait la fatigue devient un immeuble de "bureaux paysagers", comme on dit alors, et ce n'est pas négligeable.

Mais voilà, l'essentiel est ailleurs. L'objectif prioritaire de l'administration est la suppression de 40% d'emplois. Inacceptable pour la CGT.

Mais les agents sont sensibles aux arguments de la direction. Aussi, pour leur faire comprendre que le progrès technique doit aussi être facteur de progrès social, nous avons dû chercher les arguments les plus pertinents, ceux qui les touchaient le plus directement.

Sans crainte de sortir des sentiers battus de l'action syndicale. Ce n'était pas facile.

Parapluies, chapeaux, rubans, fleurs, cocardes, tout devenait support revendicatif. Sur les positions de travail comme dans les rues, partout nous clamions nos exigences.

Rouen-chèques, en 1962, avait conquis les 35 heures pour l'atelier de saisie. Nous devions donc continuer dans cette voie pour obtenir la généralisation des 35 heures et tous les samedis libres. Nous sommes arrivées à 37 heures 15 hebdomadaires avec tous les samedis libres en sauvant des milliers d'emplois.

L'informatisation, c'est aussi une nouvelle chaîne de travail morcelée, découpée à l'extrême. Le travail devient encore plus monotone, inintéressant, incompréhensible.

Chacune doit s'en tenir à une tâche simple, répétitive et rapide, sans savoir ce qui s'est passé avant et ce qui se passera après. Les filles s'ennuient, elles viennent au travail en traînant les pieds... elles n'ont plus le profil de rebelles !

Que faire ?

Il y a bien les slogans de la CGT : "Travailler mieux", "travailler autrement". Ils sont archiconnus et largement rabâchés, mais ils n'ont pas de contenu ! Histoire peut-être (?) de ne pas mettre le doigt dans la gestion, une affaire réservée ici à l'administration, ailleurs aux patrons.

Je ne peux pas en rester là.

Avec des cadres supérieurs et un ingénieur, j'organise une recherche avec l'idée d'aboutir à une autre organisation du travail. Nous y parvenons. Ce faisant, je sors des clous des habitudes syndicales, comme une rebelle autonome. Je poursuis sur la voie de mon engagement.

En effet, responsable des centres de chèques au niveau national, je décide de soutenir le projet devant l'administration centrale. Taux d'absentéisme et du turn-over me servent à montrer les dégâts de cette gestion. Des arguments peu orthodoxes, mais peu importe ! Sortir des schémas habituels n'est pas un souci, c'est un comportement commun à tous les rebelles.

Après des mois d'âpres discussions, j'obtiens une expérimentation à Lille-Chèques.

Je vais sur place. Le matin, rassemblées dans le grand hall d'entrée, les employées, nombreuses, m'attendent, elles écoutent mon propos avec attention. L'après-midi, avec les militantes du centre, nous sillonnons tous les services. Pas de rejets, parfois la crainte des effets d'un nouveau chamboulement.

J'y reviendrai souvent. L'expérience aura lieu. Sans moi. En effet, je ne suis plus à la fédération. J'ai accepté de laisser le dossier pour me consacrer à d'autres responsabilités.

Que s'est-il passé ?

Depuis longtemps, une partie de mes camarades n'apprécie pas mon côté rebelle : trop directe, trop franche, trop exigeante. Trop prompt à dire ces vérités qui "doivent" être cachées. Gênante parfois. Rien d'exceptionnel pour une rebelle ! Dans les couloirs de la Fédération, quelques lâches me traitent, insulte suprême (!), de "réformiste". J'avais pactisé avec le diable ! Peu importe que les personnels s'en portent mieux, comme le démontrera la suite, même avec un projet édulcoré !

C'est alors que se présente une occasion de me laisser aller me révolter ailleurs.

Il s'agit d'être nommée rédactrice en chef d'*Antoinette*. Nous sommes en mars 1982, dans un contexte politique et syndical tendu, le journal est en pleine crise.

J'ai beaucoup d'admiration pour la rédactrice en chef en place, et le contenu du journal, dont je suis membre du Comité de rédaction, convient à la féministe que je suis.

Par ailleurs, je ne me sens pas capable d'endosser cette responsabilité au moment où des organisations de la CGT prétextent des désaccords politiques pour mettre en cause les avancées féministes de la CGT. Je pressens le déclin de la diffusion d'*Antoinette*.

Je résiste plusieurs mois. C'est alors Henri Krasucki en personne qui prend le relais des confédéraux qui ont essayé mon refus. La discussion est franche. Le futur secrétaire général de la CGT finit par me dire : "C'est toi, ou *Antoinette*, c'est fini !". Pour moi, *Antoinette* ne peut pas mourir. J'accepte en insistant : "Je suis féministe et je le reste. Je ne ferai pas un journal mièvre !".

J'ai tenu parole.

Face à une directrice qui n'avait pas de grandes convictions féministes, se bornant à répéter un discours pensé par d'autres, ce ne fut pas triste. Je refusais les contrôles tatillons comme : remplacer le mot "sexisme" ici, enlever "machisme" ailleurs... Je refusais les changements de sujets non justifiés. Les entretiens de travail tournaient court. Et, plus d'une fois, la directrice, malgré (ou à cause de) ses prétentions autoritaires, a dû quitter le siège du journal hâtivement !

Les observateurs attentifs du contenu du journal reconnaissent qu'il est resté féministe. Mais j'avoue que j'ai jeté l'éponge... lassée de voir la Confédération laisser son journal mourir...

Rebelle, je l'étais là aussi par mon comportement, mes propos francs et directs aux antipodes des pratiques de la CGT du moment. Je contestais l'autoritarisme de la directrice, mais surtout, par mon travail, je résistais aux forces anti-féministes qui reprenaient de la vigueur dans la CGT.

Mon parcours ne s'arrête pas là. Mais mon temps de parole est épuisé !

Merci de m'avoir écoutée.



Rendez-vous de l'histoire de Blois (2° à partir de la gauche Danièle Ledoux ; 2° à partir de la droite Elyane Bressol).

50 ans de la CFDT

Maryse Dumas a participé à la table ronde organisée à cette occasion le 5 novembre 2014

Invités :

Jean Pierre RAFFARIN, sénateur - ancien Premier ministre

Michel ROCARD, ancien Premier ministre

Maryse DUMAS, ancienne membre du Bureau confédéral de la CGT

Catherine BARBAROUX, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

Emilio GABAGLIO, ancien secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES)

Bruno METTLING, directeur général adjoint du Groupe Orange

Nicole NOTAT et François CHEREQUE, anciens secrétaires généraux de la CFDT

Animation : Brigitte JEANPERRIN, journaliste économique et sociale

Compte rendu des interventions de Maryse DUMAS pour la CGT

1^{ER} TOUR DE TABLE

Question

Maryse Dumas, vous avez été au Bureau confédéral de la CGT de 1995 à 2009 et vous êtes maintenant au Conseil économique, social et environnemental pour la CGT. Toutes ces années d'évolution économique et sociale dont viennent de parler Michel Rocard et Jean Pierre Raffarin, vous les avez vécues pour la CGT et accompagnées avec la CFDT. Quel regard portez-vous sur ces périodes et sur les positions de la CFDT ?

Maryse DUMAS

Je suis arrivée dans des responsabilités syndicales de caractère national au tout début des années 80, aux PTT d'abord, au plan confédéral ensuite.

J'ai vécu à la fois :

- La rupture de l'unité d'action de la fin des années 70 (recentrage CFDT).

- Une longue période d'ignorance, voire d'hostilité, réciproques, jusqu'à la césure profonde dont a témoigné le mouvement d'octobre novembre 1995 dont la CGT a été un acteur majeur alors que la CFDT s'y opposait. C'est ce mouvement qui a conduit Jacques CHIRAC à dissoudre l'Assemblée Nationale et à ce que, après les législatives, Lionel JOSPIN soit nommé 1^{er} Ministre.

- La reprise progressive des contacts s'est effectuée en amont de la confé-

rence sociale initiée par le gouvernement JOSPIN en 1997, qui a débouché sur l'annonce des 35 heures, puis en préparation des deux congrès confédéraux de 1999, prélude à l'acceptation par la CES et les confédérations françaises de l'adhésion de la CGT à celle-ci. Au moment des négociations RTT, entre 1998 et 2001, 2002, la loi ouvrait la voie à des acquis positifs pour les salariés, conditionnés par un accord majoritaire au niveau de l'entreprise. Les salariés y ont vu leur intérêt et ils se sont adressés aux organisations syndicales, c'est la période où, dans les trente dernières années, la CGT a réalisé le plus d'adhésions et créé le plus de bases syndicales, je crois qu'il en a été de même pour la CFDT ; c'était il y a moins de quinze ans et cela nous semble déjà de la préhistoire. Pourquoi nos deux organisations ne seraient-elles pas à l'initiative de propositions qui redonne un sens positif et de conquête à l'action syndicale et contribuent à sortir les salariés de la désespérance et du sentiment d'impuissance dans lesquels ils se trouvent aujourd'hui ?

- Un début de fort mouvement revendicatif sur les retraites, en 2003, s'est développé à partir d'une plateforme commune de propositions, et une explosion en plein vol de cette unité s'est produite par l'accord affirmé par la CFDT aux décisions de Jean-Pierre RAFFARIN. A cette occasion, la CFDT a perdu plusieurs milliers d'adhérents, certains sont venus à la CGT, d'autres sont allés dans d'autres syndicats, beaucoup se sont discrètement désyndicalisés, ce qui n'est bon pour personne sauf pour les forces antisociales.

- Des périodes enthousiasmantes de débats, controverses, mais aussi d'unité d'action renouvelée et victorieuse sur le CPE en 2006, qui a permis à l'appui d'une intersyndicale, composée de la totalité des OS de salariés, d'étudiants et de lycéens, de conduire à la victoire un mouvement qui a duré 4 mois et demi, intergénérationnel, avec plusieurs millions de personnes dans la rue à plusieurs reprises. Ce mouvement a aussi débouché sur la loi de janvier 2007 obligeant le gouvernement à une concertation préalable avec les organisations patronales et syndicales avant toute disposition touchant aux questions sociales.

- En 2008, la CGT et la CFDT agissent ensemble et obtiennent de nouvelles règles de validité des accords collectifs appuyés sur le vote des salariés et la représentativité qu'ils accordent

aux organisations syndicales. En 2009, à nouveau les OS de salariés, ensemble, organisent des mobilisations massives sur la crise à l'appui d'une plateforme commune de propositions que malheureusement nous n'avons depuis réussi ni à approfondir ni à actualiser. 2010, enfin, nouvelles mobilisations sur les retraites. SARKOZY passe en force, le camp syndical est à nouveau divisé, créant un doute parmi les salariés sur la possibilité de renouer avec des acquis sociaux, doute et désespérance qui n'ont fait que s'accroître depuis l'élection de François HOLLANDE et la mise en œuvre d'une politique qui tourne le dos à ses engagements de campagne.

Idées clés que j'en retire :

- Quand les deux organisations sont capables de mettre en avant des propositions convergentes et d'agir ensemble, elles constituent une force d'entraînement pour des dynamiques qui dépassent l'addition de leurs zones d'influence respective parmi les salariés.

- Les 2 OS ont chacune une forte identité et une forte cohérence, à partir de conceptions et de courants d'idées eux-mêmes enracinés dans le salariat. Aucune des deux ne peut envisager de faire disparaître l'autre du paysage. Aucune des deux n'a à elle seule la force de faire prévaloir et entrer dans la vie ses propres options.

- Quand elles travaillent et agissent ensemble, cela profite au syndicalisme dans son ensemble et à chacune d'entre elles. Quand elles s'opposent, leurs forces s'annihilent mutuellement, le syndicalisme perd en crédibilité, les salariés s'en détournent, aucune des 2 OS n'en sort grandie.

- D'où l'importance de débattre franchement de ce qui nous divise en permettant aux salariés de se faire leur propre opinion et d'intervenir dans ces débats qui les concernent :

1. L'approche de la négociation ?

Pour la CGT, c'est un moyen de faire aboutir les revendications, elle doit se concevoir en progrès pour les salariés et être l'objet d'un rapport de forces afin que la partie employeurs se sente tenue de prendre en compte les propositions syndicales. Pour la CFDT, au contraire, la négociation qu'elle identifie à la signature devient un objectif en soi, elle

admet que le patronat puisse pervertir au service de ses propres objectifs, ce qui, dans le Code du travail, est identifié comme un droit des salariés pour rééquilibrer la relation de travail. Il s'agit d'une divergence profonde qui mérite un débat serein et approfondi autrement que par les accusations réciproques qui surgissent inmanquablement à chaque fin de négociation au moment d'apposer ou non sa signature à tel ou tel accord.

(Ce développement provoque des huées dans la salle. J'y réponds en disant que depuis le début de l'après-midi, j'entends que «la CFDT aime le débat» et que ce que je viens de dire est un sujet de débat. Le calme revient, je ne serai plus interrompue, une ou deux fois applaudie par une partie de la salle.)

2. Le rapport à l'Etat, et à la loi, aux services publics et aux statuts
3. La conception protection sociale
4. La ligne de partage des inégalités sociales

(Je n'ai pu développer ces trois derniers points pour des raisons de temps et de relance du questionnement par le journaliste qui animait la table ronde)

Les décisions qui ressortent de la rencontre des deux directions confédérales du 8 octobre vont de ce point de vue dans le bon sens.

2^E TOUR DE TABLE

Question

Quel regard portez-vous sur la CFDT et sur votre syndicat dans les négociations au sein des entreprises et des branches professionnelles ? Vous reprochez souvent à la CFDT de faire du syndicalisme d'accompagnement dans la signature des accords interprofessionnels mais vous, sur le terrain, dans les entreprises ou dans les branches, vous signez très souvent des évolutions que vous avez combattues.

Maryse DUMAS

La contradiction n'est qu'apparente ! Au niveau national interprofessionnel, les négociations ont une portée normative, leur contenu a vocation à intégrer le Code du travail, au même niveau que des dispositions législatives. Or, depuis 1982, et, encore plus depuis «la refondation sociale» engagée par le MEDEF, elles font l'objet d'une offensive en règle du patronat, visant à mettre en pièces le Code du travail et les acquis sociaux des générations précédentes.

Au niveau des entreprises, les négociations collectives portent davantage sur les questions concrètes de la vie au travail et peuvent davantage être placées sous la responsabilité des salariés. L'unité d'action y est plus fréquente qu'au

plan national. La représentation des salariés par les syndicats est à ce niveau plus directe, plus fluide, plus interactive. Et cela intervient sur la négociation, à tous les stades. Quand elle débouche sur un projet d'accord qui répond aux attentes, pas de problème à ce que la CGT le signe ! Si, au contraire, il comprend des dispositions positives et négatives, la CGT de l'entreprise pèse le pour et le contre avec les salariés et prend sa décision après les avoir consultés. C'est en tout cas ce à quoi appellent nos orientations de congrès. Pour la CGT, la signature ne clôt pas le débat ni le rapport de forces, elle crée une nouvelle situation.

(Ce point, comme celui sur la différence d'approches de la négociation par les deux organisations fera l'objet de mises au point, à la fois par Nicole NOTAT et François CHEREQUE)

Nous ne confondons pas compromis (qui suppose reconnaissance de contradictions entre les parties) et consensus qui signifie points de vue communs. Dans les entreprises, le compromis est rendu difficile aujourd'hui par la course au taux de rentabilité des actions qui n'a que faire de la qualité des productions ou services rendus, voire même de la pérennité de l'entreprise, points sur lesquels autrefois pouvait se réaliser le compromis.

(Ce point sera relevé par Jean-Pierre RAFFARIN et Bruno METTLING. La question de la différence entre compromis et consensus les fera en particulier réagir.)

Au final, c'est son contenu qui rend tel ou tel accord collectif «signable» par la CGT et qui explique que, dans les entreprises où elle est présente, la CGT signe plus de 80 % des accords.

Cela étant, pas de naïveté, le risque est grand de voir là-aussi la négociation collective devenir soit un outil de communication interne soit, pire, un instrument de management plutôt qu'un outil de progression de la condition salariale.

Si je prends l'exemple des accords égalité professionnelle dans les entreprises, on voit qu'ils concernent un très faible nombre d'entreprises et que leur contenu ne fait le plus souvent que reproduire les principes émis dans les accords nationaux sans véritablement les traduire en actes concrets dans les entreprises.

Vous m'interrogez sur l'effet de la loi sur la représentativité. Il est trop tôt pour juger, mais la CGT milite pour que cela ait un effet positif sur le contenu des négociations : la réforme est d'abord celle des règles de validité des accords. C'est pour parvenir à mesurer le poids des organisations, leur possibilité ou non d'être présentes à la négociation, d'emporter ou non par leur signature la mise en œuvre de l'accord, qu'on

mesure les résultats électoraux. Bien sûr, les organisations sont en concurrence pour gagner les élections, mais ce n'est pas nouveau. Je pense aussi que les salariés sont profondément attachés à l'unité d'action entre les syndicats et que la CGT gagnera d'autant plus qu'elle saura démontrer sa réelle volonté d'aller dans ce sens. Je ne crois pas qu'on gagne en audience en critiquant les autres. Je crois qu'on gagne en démontrant l'intérêt et la validité de sa propre démarche et dans la démarche de la CGT il y a la recherche d'unité d'action à tous les niveaux.

L'objectif est aussi de donner la parole aux salariés sur leur situation, leur avenir et sur le syndicalisme. D'autant plus dans une période où le risque d'institutionnalisation est fort.

(Je n'ai pas pu finir le fil de mon propos faute de temps)

Voilà ce qui était prévu :

Je crois qu'il nous faut y réfléchir en intégrant la désagrégation du salariat : de plus en plus de précarité, une pauvreté grandissante, du travail informel, illégal, les effets du dumping social à l'intérieur même des frontières du fait des dérèglementations tous azimuts : c'est en répondant à ces problèmes que le syndicalisme jouera son rôle.

Conquérir de nouveaux droits interprofessionnels ou multi-professionnels en territoires est une réflexion à engager. La CGT propose un Nouveau Statut pour le Travail Salarié, une Sécurité Sociale Professionnelle. La CFDT a aussi des propositions dans ce domaine ou dans d'autres. Il ne faut pas laisser les divergences réelles et profondes existant entre nos deux organisations empêcher tout travail commun sur des enjeux où des convergences sont possibles.

La journaliste relance alors quelques questions rapides sur le contrat de travail unique, la subsidiarité de la loi par rapport au contrat, les licenciements sans motif : je dis en quelques mots les réactions de la CGT.

Emilio GABAGLIO défend, à partir de la situation italienne, des réactions similaires.

Jean-Pierre RAFFARIN prend ses distances avec les exigences patronales. Pour lui, la France est dans une telle situation qu'il ne faut à aucun prix affaiblir la loi et la légitimité républicaine faute de faire un saut dans un inconnu lourd de très grands dangers.

Dans leurs dernières interventions, Nicole NOTAT et François CHEREQUE tiendront compte de ce propos et se défendront de vouloir affaiblir le rôle du Parlement, tout en rappelant que les ANI ont vocation à faire l'objet de processus législatifs.

La table ronde terminée, je quitte la salle, avant le discours du Premier Ministre Manuel VALLS.

1970-1974 :

En Loire Atlantique, luttes pour la réintégration des agents en disponibilité

La liaison automatique Nantes-Paris est mise en service le 2 mars 1961 et celle reliant Nantes à Saint-Nazaire le 23 mars. Au début des années 1970, l'automatisation est en marche depuis trois ans aux chèques postaux de Nantes, depuis dix ans au téléphone.

Au-delà de ces deux services, l'ensemble du personnel en subit les conséquences : suppressions d'emplois de titulaires, recrutement massif d'auxiliaires, accélération des cadences, changements d'horaires, suspension des réintégrations des agents en disponibilité, blocage des mutations entrantes.

Cette situation n'est pas une originalité nantaise. Partout où elle est vécue, elle provoque une aggravation des conditions de travail avec de fâcheuses conséquences sur la santé du personnel, notamment une inquiétante augmentation des jours d'arrêt pour maladie mentale que dévoile une statistique ministérielle. Par ailleurs, malgré une progression de l'effectif féminin, le nombre de jours d'arrêt pour congé de maternité est en très sensible diminution.

La CGT à l'initiative

Face à cette situation, la CGT s'emploie à rassembler, à mobiliser pour défendre les revendications, mais aussi pour déjouer les risques de division du personnel en démontrant la convergence d'intérêt, souvent incomprise, entre titulaires et auxiliaires, les premières devant aller chercher leur première nomination à l'extérieur alors que les secondes sont recrutées sur place.

Le 20 juillet 1970, le ministre s'affranchit des dispositions relatives aux mutations garanties par le statut de la Fonction publique et donne tout pouvoir aux directeurs régionaux en matière de mouvements de personnel. La réprobation syndicale est unanime.

Le 15 avril 1971, évoquant les conséquences de l'automatisation, le Bureau départemental de la CGT-PTT communique : « Il n'est plus possible de régler les problèmes humains sans recourir à des solutions telles que le maintien des titulaires dans la résidence pour réduire le temps de travail, autoriser la retraite anticipée et réintégrer les titulaires en disponibilité ».

Une pétition massivement signée est remise en préfecture. Elle réclame l'avancement de l'âge de la retraite aux mères de familles et la prise en compte pour le calcul de la retraite de la disponibilité pour maternité.

Quelques jours plus tard, le Comité régional FO « constate que si la modernisation en cours de l'équipement téléphonique a effectivement entraîné une certaine diminution du trafic manuel, cette diminution n'a toutefois pas été celle qui était espérée et les difficultés d'écoulement de ce trafic sont telles que les charges de travail des téléphonistes s'en trouvent sensiblement accrues. Il est donc absolument absurde d'aggraver encore le malaise actuel par des réductions d'effectifs trop excessives ».

Premières réactions du personnel

A Saint-Nazaire, dans l'incapacité d'assurer le service dans de bonnes conditions, la totalité des agents, y compris l'encadrement, cesse le travail les 27, 28 et 29 mai 1971.

En Loire-Atlantique, 200 postières sollicitent en vain leur réintégration. Alors que la Direction propose, comme solution d'attente, l'embauche temporaire d'auxiliaires, la CGT incite à réagir : « En demandant votre disponibilité pour élever un enfant, vous avez usé d'un droit statutaire (article 26-1^{er} alinéa du décret 59309 du 14 février 1959) qui vous garantissait, lorsque vous la sollicitiez, votre réintégration dans votre ancienne résidence ou éventuellement dans la résidence de votre conjoint. Cette réintégration devait réglementairement se faire dans le cadre d'une certaine priorité puisqu'une vacance d'emploi sur quatre était réservée à cet effet. Depuis octobre 1969, ce droit n'est réservé que dans la lettre. Il n'existe en fait plus depuis que l'Administration a pris unilatéralement, contre l'avis des organisations syndicales, des mesures destinées à reclasser les téléphonistes. Ces mesures se traduisent par le blocage des emplois et la remise en cause des droits à mutation. Les vacances d'emplois sont laissées, à l'intérieur de chaque région postale et sans règle précise, au libre arbitre du Directeur régional. A partir de là et pour une période à laquelle il est difficile de fixer une date d'échéan-

ce, les réintégrations après disponibilité ne sont plus assurées ».

La CGT encourage l'envoi au ministre de requêtes dénonçant les conséquences de l'automatisation. Parallèlement, des interventions appuyées par le personnel ont lieu près des directions.

Dans un communiqué du 1^{er} octobre, le Bureau régional CGT-PTT réclame « l'application de mesures sociales pour alléger le fardeau qui fait peser sur le personnel l'accélération de la mise en place de nouvelles techniques, en particulier l'automatisation et l'électronique. Il souligne la situation difficile des agents féminins ayant de longue date formulé une demande de réintégration et maintenues en disponibilité ».

Les fausses solutions du ministre

Le 12 octobre 1971, le ministre se déclare enfin disposé à ouvrir des discussions sur le reclassement du personnel. Il en fixe les modalités après une série d'entrevues avec les organisations syndicales. Un décret fixe les taux et conditions d'attribution d'une prime de réinstallation. Un autre autorise les agents dont l'emploi est supprimé à travailler à mi-temps sans aucune condition d'ordre familial. Le travail à mi-temps est donc appelé à résoudre au moindre coût les problèmes que pose à l'Administration la modernisation des services. Le personnel le ressent comme une mise au chômage partiel alors que rien n'est proposé pour la réduction du temps de travail ou l'avancement de l'âge de la retraite.

Le 20 octobre 1971, la CFDT-PTT Loire-Atlantique constate « qu'aucune solution valable permettant d'éviter de nombreux déplacements hors résidence pour les titulaires n'est envisagée par l'Administration. Seule la notion de rentabilité guide les orientations arrêtées par les PTT, les intérêts du personnel et des usagers n'étant pas examinés ».

Alors que se prépare la Conférence nationale sur le thème « Les femmes et les jeunes filles des PTT face aux conséquences de l'automatisation », la Commission féminine CGT de Nantes-Chèques dénonce, le 27 décembre « une politique qui remet en cause le droit au travail des femmes ».

La direction temporise

Le 4 février 1972 le Comité régional FO demande une audience au préfet et « conteste la manière dont l'Administration entend régler ces problèmes. Il mandate ses responsables régionaux pour mener dans les semaines à venir des interventions auprès des pouvoirs publics afin de réclamer des mesures réalistes : départs anticipés à la retraite, réduction du temps de travail, renforcement des effectifs. D'autre part, le Comité réclame l'application du décret du 21 juin 1971 concernant le reclassement dans d'autres administrations ».

Le 12 février 1972, la Conférence départementale CGT appelle à l'action, préoccupée par la défense de l'emploi : 30 000 créations seraient nécessaires dans les PTT, seulement 5 000 seront accordées en 1972. Une délégation est reçue par le Directeur régional. Dans son compte-rendu, elle écrit : « Monsieur le Directeur confirme que la Centrale accepterait de participer, en commun avec d'autres administrations, à la création d'une crèche sur le terrain contigu à l'Hôtel des Postes. Il précise que le reclassement des téléphonistes pouvait être considéré comme terminé. Le seul problème demeure la résorption des surnombres de Nantes-Chèques qui devrait se faire sans que des mesures particulières soient prises dans un délai de 12 à 15 mois. De son point de vue, la réintégration des agents en disponibilité pourrait reprendre à Nantes d'ici un an ».

L'optimisme affiché par le directeur ne trompe personne, ses annonces visant, sans succès, à calmer les impatiences.

Le 18 février 1972, se tient le congrès départemental de la CGT PTT. La modernisation est à l'ordre du jour. « Elle avait éveillé des rêves de paradis dans les têtes des travailleurs. Les femmes, en particulier, devaient voir leur journée de travail diminuer au profit de leur rôle de mère... »

Le congrès appelle à « réaliser dans les services l'unité syndicale afin de mener, en commun, les actions indispensables pour la sauvegarde de l'avenir des femmes et des jeunes filles des PTT ».

Unité et actions CGT-CFDT

Aux Chèques, le quart des effectifs a disparu en 4 ans. Au Téléphone, s'il fallait 30 agents pour 1 000 abonnés en 1970, on n'en prévoit que 17 pour 1 000 en 1975 ! Dans le même temps, 26 centraux et 259 emplois disparaissent en Pays-de-Loire.

Après la Conférence nationale des 14 et 15 mars 1972 à Paris, parle-

mentaires et élus locaux sont informés par lettre de toutes les conséquences locales de la modernisation, tant pour le personnel que pour les usagers. En Loire-Atlantique, ce sont maintenant 343 agents en disponibilité qui sollicitent leur réintégration.

CGT et CFDT préparent une série d'arrêts de travail par roulement du 24 au 29 mai 1972. La grève est quasi générale à Saint-Nazaire, Châteaubriant, Ancenis. Elle rassemble 80 % du personnel aux Chèques postaux. Force Ouvrière, partisan d'une grève générale, ne s'associe pas à ce mouvement.

Le 11 août 1972, M. Germain, Ministre des PTT, inaugure le nouveau central téléphonique de La Baule. Il reçoit séparément les organisations syndicales pour leur confier que la modernisation est l'un de ses principaux soucis. Dans son journal départemental, l'Express, la CGT rend compte de cet entretien : « Ce souci est également le nôtre. Pas seulement pour ce que la modernisation représente de promesses pour l'avenir, mais surtout pour ce qu'elle représente de dangers et d'ennuis dans l'immédiat pour le personnel ».

Délégations de masse

Le 5 avril 1973, CGT et CFDT, face à ce scandale, invitent les agents féminins concernés à réagir auprès des directeurs et du préfet. Elles sont une quarantaine à se regrouper devant la Direction régionale. Le 4 mai, elles sont deux fois plus nombreuses à soutenir une nouvelle démarche intersyndicale. Les directeurs enregistrent leurs doléances et promettent de les répercuter. La situation ainsi créée, préjudiciable à tous, entraîne le soutien de l'ensemble du personnel à la lutte des collègues en instance de réintégration. La puissante grève du 25 mai montre toute sa détermination à exiger des moyens assurés à la fois le respect de ses droits et l'intérêt des usagers.

Une circulaire du 3 juillet stipule que les fonctionnaires sollicitant leur réintégration après disponibilité pour élever un enfant, seront placées en disponibilité pour suivre leur mari, mais conserveront leur priorité.

L'Express, journal de la CGT PTT, conclut ainsi le compte-rendu des différentes démarches auprès des directions dans son numéro de juillet 1973 : « L'activité des intéressées doit se développer partout avec, bien sûr, la participation de toutes celles utilisées comme auxiliaires. Les objectifs de la puissante grève du 25 mai, contenus dans le programme de la CGT, sont de nature à permettre les créations d'emplois nécessaires et, par

voie de conséquence, la réintégration des disponibilités. La CGT, quant à elle, poursuivra dans l'unité la plus large, l'action pour que cesse ce scandale ».

Scandale que la CGT ne se lasse pas de dénoncer, illustré par le blocage des tableaux de mutation pour réaliser au moindre coût l'automatisation des services et par le cynisme de l'Administration qui n'hésite pas à proposer à ces agents titulaires un emploi d'auxiliaire, sous rémunérant ainsi leur qualification professionnelle.

Dans les services, des positions de travail sont à découvert, certains fonctionnent avec 30 à 40 % d'auxiliaires. Dans son journal « En Direct de Berlioz », la section syndicale CGT de la DRT propose une action unitaire des agents titulaires pour exiger la réintégration des collègues en disponibilité, en mettant justement l'accent sur l'exploitation insupportable que représente l'utilisation pour une rémunération au rabais d'agents pouvant légitimement prétendre à un traitement de titulaire : « A l'heure où l'Administration recrute sur titre, il convient sûrement de rappeler que les agents en disponibilité possèdent le plus beau titre qu'il soit pour occuper un emploi dans les PTT, celui d'agents titulaires des PTT ! ».

La grève de 1974 renverse les derniers obstacles

En 1974, c'est l'ensemble de la corporation qui se rassemble et réagit aux difficultés quotidiennes et aux menaces qui pèsent sur son avenir. Les ingrédients sont réunis pour une action d'envergure. Elle se déclenche à la mi-octobre sans qu'aucun appel national ne soit lancé.

A l'issue d'une grève de six semaines, le relevé de conclusions stipule notamment que la réintégration en surnombre des agents en disponibilité sera possible dans les régions non recherchées à la mutation, notamment en région parisienne.

Au-delà de cette mesure à la fois positive et restrictive, les avancées catégorielles obtenues avec leur impact sur l'emploi, notamment la titularisation dans les cadres normaux de 45 000 auxiliaires, contribueront efficacement tant au déblocage des mutations qu'aux réintégrations des agents en disponibilité.

Michel TACET

Documentation :
Archives du Centre d'Histoire
Sociale CGT-FAPT
de Loire-Atlantique.

Acheminement du courrier : l'attachement fondamental à la qualité de service, l'égalité des usagers, la règle du J + 1

Un dossier de **Robert GILLES**, avec **Yveline JACQUET** de l'ihc
et **Jean Claude MERY**, militant CGT et cadre à Marseille Courrier International

« Passer tout le courrier », le défi quotidien, c'est ce qu'exprime la quasi-totalité des employés des bureaux gares, centres de tri, ambulants qui se sont confiés à celles et ceux qui travaillent à faire connaître leur riche histoire sociale.

Ainsi, lors d'une table ronde organisée avec des anciens de Bordeaux gare, retranscrite dans le numéro 105, 2^e trimestre 2012 de la publication de l'Institut CGT d'Histoire Sociale d'Aquitaine « Apercus de recherche historique en Aquitaine », Jean-Jacques PARIS dit :

« ...dans le travail, le service public était notre fondement ; de ce fait, nous faisons en sorte que toutes les lettres soient triées ». Son camarade Jean-Pierre BAGOLLE ajoute : « En effet, il y avait chez les gars beaucoup de conscience professionnelle. Même pour une lettre, nous faisons un sac. Une nuit, les ambulants nous amènent à 5 h 15, 60 000 lettres à trier ; tout le monde s'y est mis. A 6 heures, il n'en restait pas une... »

Aucune suppression des services ambulants : un succès de la Fédération Postale en 1947⁽¹⁾

Le 9 avril 1947, le Bureau Fédéral était informé qu'à la suite des mesures financières gouvernementales, tendant à réduire de 7 % le budget des PTT et de supprimer 1 000 unités, l'administration se trouvait placée dans l'obligation d'envisager la suppression totale des ambulants de jour (primo) et ceux partant le samedi soir (secundo).

Le 10 avril, le Bureau Régional de Paris, en accord avec la Fédération Postale, convoque la commission d'études des Ambulants, qui, à l'unanimité, s'éleva contre une telle mesure contraire aux intérêts des usagers, du personnel, et de l'administration. Il fut décidé de procéder d'urgence aux démarches permettant de maintenir le statu-quo.

Sept délégations conduites par HALLE du Bureau Fédéral et ABBADIE du Bureau Régional, accompagnés de DELHERBE et BELLIARD, délégués à la Direction Régionale des Acheminements, BONAT et FREIXINOIS de la Commission Exécutive Nationale, PENISSARD, COLL, CHICAULT, ARGENCE, EON, LALANNE et OTTAVY, secrétaires des sections des Gares, furent effectuées auprès de Monsieur le Ministre, M. FARAT, Secrétaire général de La Poste, M. LE MOEL Directeur Général de La Poste, M. FAUCON Sous Directeur de La Poste et M. LACHAIZE, Directeur Régional des Acheminements. En complément des arguments développés au cours des audiences par l'ensemble des délégués, une solide documentation écrite fut déposée.

Tous les journaux de France, les présidents des Chambres de Commerce de chaque département, les commissaires des Finances de l'Assemblée Nationale furent mis en garde contre les répercussions fâcheuses que provoqueraient pour l'acheminement du courrier les mesures envisagées.

La persévérance et la ténacité de la Fédération, conjuguées avec celles du Bureau Régional, obtinrent comme premier résultat la suspension des modifications prévues.

Aujourd'hui, cette action est couronnée de succès.

Le 10 juillet 1947, l'Assemblée Nationale, à l'occasion de la discussion du budget des PTT, augmentait de 1 million le crédit de l'article 7 du chapitre 117 répondant ainsi à la volonté de la Commission des Finances de ne voir supprimer aucun service ambulant. Le statu-quo est donc maintenu. Ainsi, grâce à la cohésion du personnel, et à sa confiance dans l'organisation syndicale, à l'unité de vue et à l'entente parfaite des militants des Gares, du Bureau Régional et de la Fédération Nationale, les intérêts des camarades Ambulants sont sauvegardés. Il doit en être de même dans tous les autres domaines et l'Unité ne sera pas un vain mot.

Georges HALLE

Plus qu'une pratique quotidienne, c'était un état d'esprit permanent, la marque de l'attachement fondamental à la qualité du service, à l'égalité des usagers, à la règle du J + 1.

C'est en fonction de ces données que le réseau d'acheminement s'est construit, avec un réseau d'ambulants à partir de 1845, puis des bureaux gares dès 1854, qui peu à peu se mettront en place dans chaque département ; l'aviation postale complètera le réseau dans les années 1930. Sa cohérence s'est bâtie sur son fonctionnement quotidien. Aussi, la remise en cause de cette cohérence, par la suppression de lignes d'ambulants comme en 1947, des centres départementaux comme en 1992 à Blois, et même un centre de courrier international à Marseille entre 1998 et 2004, a entraîné de vives et massives luttes. Tout comme la reconstruction de 1983 avec le fameux plan Daucet, en décidant la fermeture des centres de tri dans la nuit du samedi au dimanche, a rompu la continuité de la chaîne d'acheminement. En même temps, elle a entraîné un mouvement d'ampleur dans lequel le personnel concerné a fait effort, avec la CGT, de s'adresser aux usagers, et a montré ainsi son attachement au service public.

**1983 : Contre le plan Daucet, la CGT propose de revaloriser la profession et revitaliser le service public.
Les bureaux gares, les ambulants, les centres de tri sont en première ligne**

Après 1981, le Ministère des PTT avait chargé une commission, dirigée par Monsieur Vié, inspecteur général, d'examiner la situation créée par la

1. Article paru dans la Fédération Postale n° 24 de juillet 1947

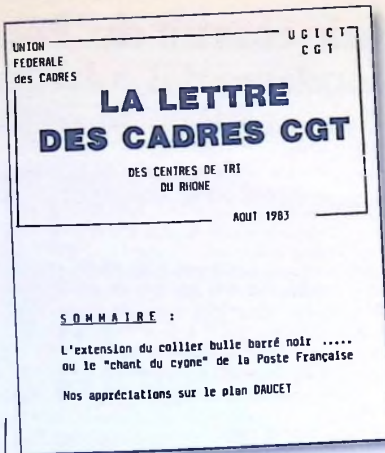
politique précédente et de faire des propositions pour améliorer la qualité de l'acheminement et de la distribution du courrier.

Après plusieurs mois de travaux, au cours desquels les représentants de la CGT avaient fortement contribué, elle rendait ses conclusions et propositions. Parmi celles-ci, la qualité de service est mise en avant : « *la rapidité est la condition fondamentale d'un véritable service public postal et la distribution le lendemain du jour de dépôt doit être l'objectif à atteindre sur l'intégralité du territoire ; la régularité n'est que le corollaire de la rapidité ; la sécurité est une nécessité que la Poste doit absolument garantir à tous les citoyens.* »

L'embellie sera de courte durée et dès juin 1983, un plan de réorganisation en profondeur, dit Plan Daucet, Directeur Général de la Poste, est annoncé lors de la commission de modernisation de la DGP, prévue à l'origine pour discuter de la réduction du temps de travail à La Poste. Il y est annoncé, en même temps, la modification de la structure du courrier par l'accroissement de l'écart tarifaire entre première et seconde catégorie et le glissement des franchises et des plis de service de première en seconde catégorie. En clair, la DGP demandait l'approbation des syndicats pour « négocier » un aménagement du temps de travail sur un fond de dégradation conséquente du service public. La CGT s'y est clairement opposée et a engagé un travail d'explication en profondeur pendant les mois d'été.

En Ile-de-France, par exemple, un tract régional est diffusé dès le 30 juin 1983, les commissions exécutives et les sections syndicales sont réunies ; sur la seule seconde quinzaine de septembre, il est dénombré 250 heures d'information syndicale avec plus de 8 000 participants ; dans les bureaux gares et ambulants de Paris, 10 000 à 12 000 agents sont régulièrement touchés. Au PLM, ce sera deux mois et demi, soit 80 jours de grève, mais aussi des initiatives en direction des usagers.

A Lyon, le travail y est aussi très conséquent ; de nombreuses grèves et actions en direction des usagers se multiplient. *La Lettre des Cadres CGT des centres de tri du Rhône d'août 1983* titre sur l'extension du collier bulle barré noir, et développe une solide argumentation sur le Plan Daucet. Les cadres soulignent la simultanéité de la diffusion et la similitude des thèmes abordés par la lettre de la DGP intitulée « *tri distribution : vers le temps partagé* » et un tract CFDT des centres de tri du Rhône « *Les centres de tri vont connaître une mutation importante.* »



Dans tout le pays, de très nombreuses sections syndicales des bureaux gares et centres de tri multiplient les initiatives et grèves. Lors d'une journée d'étude en décembre, la Fédération réunit 200 participants ; 95 centres y sont représentés ; 30 interventions et 11 contributions écrites permettront de mesurer la profondeur du mouvement de 1983.

Le Ministre Louis Mexandeau ironisera sur ce profond mouvement lors d'une rencontre avec la Fédération, en disant, à propos de la fermeture des centres de tri la nuit du samedi au dimanche « *On a fermé les p'tits bals du samedi soir.* » Cela ne portera pas bonheur à sa majorité, qui devra laisser le pouvoir à la Droite dès les législatives de 1986...

R.G

1998-2004 : le projet de la CGT pour développer les activités de Marseille Courier International

Marseille Courier International a ouvert ses portes le 16 mars 1998, avec une présentation euphorique de La Poste. Dès 1997, la CGT avait déclaré que le dossier était bâclé, qu'il fallait le reprendre à zéro. « *Des locaux trop exigus, des conditions de travail aggravées vont créer les conditions de refus de trafic, alors que le dossier courrier international est porteur d'emplois productifs.* » (déclaration CGT du 17/12/1997). La CGT n'est pas entendue...

Deux années plus tard, en 2000, le traitement des plis prioritaires export/import est transféré sur Paris, soi-disant pour dégager des surfaces supplémentaires afin de traiter les colis

postaux dans de meilleures conditions. La surface dégagée est trop minime, et le trafic supplémentaire qui devait être travaillé à MCI, ne peut toujours pas l'être par manque de place et de moyens. La CGT, dans un esprit constructif et la volonté de participer avec le personnel à la création d'un véritable centre de tri international, formule ses propositions, parmi lesquelles :

- des locaux adaptés, avec notamment des quais pour le transbordement, voire un quai fer, une cour spacieuse et sécurisée, des locaux administratifs spacieux et des moyens informatiques performants, des locaux sociaux équipés.

- le retour des trafics transférés et le développement des trafics internationaux

aérien et maritime : retour du trafic lettres prioritaires import/export et étude pour créer d'autres relations internationales au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Marignane, création de nouvelles relations maritimes et le développement du colis postal économique pour toutes les relations existantes, création d'un service commercial et d'une cellule de dépôts pour tous les usagers de la Poste.

- des moyens pour améliorer le traitement du trafic, pour améliorer la productivité et le suivi des objets et diminuer la pénibilité de certaines tâches.

Ces propositions de la CGT s'inscrivent dans le cadre d'un développement des activités liées au développement de la filière maritime (400 conteneurs de 30 m³ traités en 1995, 1 000 en 1999) avec, pour la ville de Marseille des répercussions positives. Marseille Courier International est le dernier centre de tri ayant des compétences maritimes ; c'est tout un savoir-faire professionnel des postières et postiers à préserver. Enfin, l'acheminement économique par voie maritime est le seul moyen pour des populations « sous développées » de garder des relations et prestations à bas prix. C'est bien la vocation des missions de service public de préserver ce lien essentiel et de créer de véritables coopérations avec des rapports d'égal à égal avec ces pays.

Ces propositions ne seront pas plus entendues. MCI a fermé ses portes le 29 mars 2004 avec 74 emplois supprimés et autant de salariés à reclasser. Seule concession au projet de la CGT et du personnel, le port de Marseille reste port d'expédition vers toute la Méditerranée.

J.C. M

11 février 2015 : une Assemblée Générale de l'IHS « particulière » !

Première partie de l'AG

Celle-ci a été présidée par Serge Lottier, en présence de Colette Duynslaeger, secrétaire générale de la FAPT, Elyane Bressol, présidente de l'institut d'histoire CGT, Albert Le Guern et Alain Gautheron, anciens secrétaires de la Fapt, et Jacqueline Clec'h de la FNARH étaient parmi les 50 participants.

nuera à être publié chaque trimestre. Si l'IHS sera présent au congrès fédéral de fin mars à Marseille, il s'inscrit aussi dans les initiatives des 120 ans de la CGT.

Yvette Cros a exposé un état de trésorerie très complet notamment sur la vente des divers ouvrages et un bilan financier global en excédent pour notre organisation. En 2014, 13 adhésions nouvelles



P. Bourgeois, T. François, S. Lottier, C. Duynslaeger, E. Bressol

Thérèse François a rendu compte de l'intense activité de l'IHS depuis l'AG de mars 2014, deux réunions du CA et sept du bureau. A cela s'ajoute une vingtaine d'initiatives et réunions diverses où l'institut était présent, mais aussi les soirées de l'été sur le thème de « La grève de 1974 » organisées conjointement avec la Fédération ; enfin l'IHS a été invité dans 20 congrès départementaux. Pour 2015, ce sera la poursuite de l'écriture de plusieurs ouvrages : *La biographie de Georges Frischmann*, par A. Gautheron, *Paris Inter Archives*, par H. Laffait, *Les Lignes*, par un collectif sous la responsabilité de F. Briand et *Les Bureaux Gares* sous la houlette de R. Gilles. Quant à nos amis de Loire-Atlantique, ils travaillent à la suite de *Chronique du mouvement social dans les PTT en Loire-Atlantique de 1975 à 2005*. Bien entendu Le Relais confi-

enregistrées, l'IHS compte désormais 661 membres. De quoi être satisfait.

L'unanimité a été totale sur les votes de ces deux rapports.

La seconde partie de l'AG, pour un événement majeur

S. Lottier a relaté les diverses démarches, échanges, contacts et réunions aboutissant à la réunion du Conseil d'Administration du 14 novembre qui a accepté, le départ des membres fondateurs de l'IHS, Serge en tant que président, Yvette trésorière et Bernard directeur du Relais. Ce même CA a approuvé, par applaudissements, les propositions suivantes : Patrick Bourgeois, président, Danièle Ledoux et Yveline Jacquet en charge de la publication du *Relais* et Michèle Perraudat pour la trésorerie. Thérèse François, qui avait remplacé Jean-Claude Lourdez, est confirmée au

secrétariat général. Ce changement profond de l'équipe est donc soumis à l'assemblée générale.

La proposition de Patrick à la présidence a donné l'occasion à plusieurs camarades de s'exprimer sur ce choix, judicieux, logique et sur les qualités de Patrick. Ce sera le cas pour Elyane Bressol, Alain Gautheron, Colette Duynslaeger et Serge Lottier notamment. Le sentiment dominant : la confiance pour l'IHS, car il n'y a pas de rupture - Patrick ayant déjà occupé des responsabilités fédérales - un passage de responsabilité serein... Bien entendu la nouvelle équipe, qui devra s'étoffer, a été élue à l'unanimité.

Le départ de Serge Lottier, après 16 ans de présidence de l'IHS, fera intervenir à nouveau Colette et Elyane pour souligner : le travail en osmose entre la Fédération et l'IHS ; sera évoquée, la patte de Serge, qui a su servir de la culture des syndicats et s'en saisir en toutes occasions pour

donner à connaître l'histoire ; et puis, il a su avant tout s'entourer d'une équipe et la diriger ; de même sera souligné son souci de la liaison histoire et présent qui permet de faire avancer le collectif de l'organisation fédérale.

L'intervention du nouveau président de l'IHS-cgt-fapt Patrick Bourgeois (extraits)

« Merci de la confiance que vous accordez à la nouvelle équipe. Elle s'est déjà mise au travail, non sans quelques appréhensions. Il faut dire que la barre est haute pour succéder à celle que nous saluerons tout à l'heure... »

La feuille de route :

Nous souhaitons naturellement être le plus visibles possible, au congrès de la Fédération, avec notre stand pour qu'il soit un lieu d'échange et de connaissance sur les travaux de l'IHS. Le délégué-es au congrès auront l'occasion



Le vote unanime

d'exprimer leurs attentes et besoins au travers d'un questionnaire prévu à cet effet...

Notre ambition est de sensibiliser plus encore les générations de militant-e-s et de syndiqué-e-s d'aujourd'hui sur l'intérêt de l'histoire sociale dans la profession notamment, pour aider à mieux comprendre le présent et appréhender l'avenir.

La progression sensible du nombre des adhérent-e-s à l'IHS en 2014 nous encourage dans cette voie...

A partir du second trimestre 2015, nous réfléchissons à un «*Tour de France des régions*» sous des formes à définir avec

les syndicats et les régions pour aller à la rencontre des syndiqué-e-s de la CGT-FAPT adhérents ou non à l'IHS.

Le thème des soirées de l'été n'est pas encore arrêté, mais retenons déjà des dates anniversaires importantes avec, en particulier, les 70 ans de la réunification de la Fédération en septembre 1945 au congrès de Limoges, les 40 ans de nos deux unions fédérales (l'UFC et l'UFR).

Naturellement, toutes ces initiatives sont à discuter avec la Fédération qui depuis la création de l'IHS a toujours été réceptive, disponible et attentive aux suggestions de

l'Institut pour des travaux de recherches utiles à ses besoins.

Pour exemple, la demande de réintroduire dans la formation syndicale un temps consacré à l'histoire sociale va se concrétiser prochainement dans les stages de niveau 2 avec comme thème : «*De la Fédération Postale à la FAPT !*»...

La feuille de route d'ici l'Assemblée Générale de 2016 peut se résumer ainsi :

- prendre nos marques en poursuivant le travail engagé à l'appui de notre repère incontournable «*Le Relais*»,
- continuer à faire croître le nombre d'adhérent-e-s à l'Ins-

titut et en particulier en direction des jeunes générations,

- être dans le mouvement pour innover, élargir, renouveler en accueillant toutes les envies disponibles : retraité-e-s, jeunes retraité-e-s mais également les actifs. Faire participer davantage les adhérent-e-s de l'IHS qui sont en activité, y compris en leur confiant des responsabilités. C'est sans doute ambitieux mais sûrement utile pour notre développement en direction des jeunes générations.

Aller de l'avant en cultivant nos racines et en nous appuyant sur l'expérience, c'est la tâche collective qui est maintenant individuellement la nôtre.

Un moment d'intense émotion

Au nom du bureau de l'IHS, Danièle Ledoux s'est adressée à Yvette Cros, Jean Claude Lourdez, Bernard Bouche et Serge Lottier, qui quittent leurs responsabilités qu'ils détenaient depuis sa création, fin 1998.

«*Ils ont été avant tout 4 militants de terrain qui ont contribué à écrire des pages d'histoire de notre fédération par leur implication, leur activité, leurs décisions dans différents contextes. Mais pour appréhender et affronter les réalités du moment, ils se sont interrogés et ont eu besoin de références pour comprendre la complexité d'hier et d'aujourd'hui, de puiser dans nos racines pour une plus grande efficacité syndicale. Ils sont allés vers l'histoire. Et comme le disait Serge au dernier CA, ils «*ont pris goût au cours des années de militantisme à l'histoire, à mesurer son utilité*»... La fondation de l'Institut a été votée unanimement au conseil national le 23 novembre 1998, sous l'impulsion d'Alain Gautheron alors secrétaire général, qui est d'ailleurs l'un des membres fondateurs. Au premier CA, le 17 décembre Serge est élu président et Yvette trésorière. Bernard et Jean-Claude membres du bureau ainsi que Sylviane Mangiapanne, Georges Frischmann est président d'honneur. Très rapidement les responsabilités sont réparties : Bernard sera le directeur de notre revue le «*Relais*» et Jean-Claude, secrétaire général, s'occupera de l'organisation, des archives et de l'administration.*

Serge en tant qu'animateur, s'attache à mettre tout le conseil d'administration au travail, et comme il le déclare «*d'avoir une histoire collective écrite par ceux et celles qui l'ont faite*». Et il met très rapidement la pression «*notre but est clair : face aux historiens qui travaillent à «*influencer*» les salariés du secteur des activités postales et des télécommunications pour qu'ils soient porteurs des idées de l'Entreprise, nous opposons des historiens de terrain qui travaillent à faire réfléchir sur leur histoire, les salariés, sur les valeurs revendicatives de rassemblement, de progrès social et de luttes que sous entend le syndicalisme CGT*»...

Puis Danièle reviendra sur le parcours militant de ces 4 camarades. Bernard, Jean-Claude, Yvette et Serge s'exprimeront à leur tour, sur leur fierté d'avoir appartenu à cette équipe de pionniers.

Le verre de l'amitié a terminé cette amicale réception, à laquelle s'était jointe une centaine d'amici(e)s.

B.B



La bonne santé de l'IHS

Depuis sa création en 1998, l'IHS-CGT-FAPT se renforce tous les ans. En 2014, nous comptons 661 adhérents, soit 16 de plus qu'en 2013 et nous avons réalisé 32 adhésions. 102 syndicats sur 106 et 19 régions sur 22 ont payé leur cotisation.

C'est-à-dire que les travaux de l'IHS sont appréciés dans les syndicats. En nous appuyant sur cet acquis, le congrès fédéral de mars 2015 à Marseille devrait nous permettre de relancer une grande campagne d'adhésion en direction des jeunes.

Dans la situation que nous traversons, notre histoire nous apporte des éléments de réflexions pour le présent et l'avenir.

La trésorière Yvette CROS

La vie de l'IHS...

La grève de 1974 : une source d'acquis importants pour l'action sociale pendant de nombreuses années...

Souvent un peu oubliées, lorsqu'on évoque cette "grande secousse" de 1974, les avancées obtenues en matière sociale pour le personnel des PTT sont pourtant loin d'être négligeables, comme le rappelle Marcel Pillet dans son courrier dont nous publions ci-dessous de larges extraits.

Paris, 10 août 2014,

Patrick Bourgeois, bonjour,

J'ai apprécié la relation et l'analyse que tu fais dans "Le Relais", de la grève de 1974. Sans doute parce que c'est une période de ma vie militante, vécue intensément au secrétariat de la fédération et comme responsable aux affaires sociales.

Tu as raison d'écrire que les acquis de la grève n'ont pas tous été perceptibles immédiatement, et que parfois ils ne le seront que longtemps après.

Ainsi il y a une avancée significative, et pas la moindre, qui n'a pas laissé de traces dans la mémoire collective, c'est celle du doublement des crédits pour l'action sociale d'entreprise, intervenu quelques semaines après la fin de la grève, et dont les conséquences heureuses se feront durablement sentir.

Les documents budgétaires de l'époque attestent qu'entre le budget initial de 1974 et celui définitif de 1975, la progression est très proche de 100 % ("Le social PTT au 20^e siècle" page 46). [...]

Cet oubli collectif s'explique. La grève ne porte pas cette revendication, il n'y est par conséquent pas fait allusion dans la négociation, ni dans le protocole de fin de grève. Quand l'augmentation du budget social est annoncée, c'est purement virtuel car accompagnée d'aucune mesure concrète. En réalité ce sont d'abord les crédits d'investissement qui sont accrus. [...]

Il demeure que suite à la grève de 1974, les moyens de l'action sociale vont passer en quelques mois de 3 à 6 % de la masse salariale, et rester à ce niveau pendant une quinzaine d'années. Une estimation nationale en 1990 évalue à 6,18 % de la masse salariale, soit 7752 Frs par agent et par an, les moyens sociaux à cette époque ("Le Social PTT au 20^e siècle" page 52).

Sur les moyens et longs termes cela va changer beaucoup de choses, et placer la corporation PTT parmi les mieux dotées des grandes entreprises à cet égard.

Concrètement va être développée l'action en faveur des jeunes dans les grands centres : [...] développement de nombreux foyers d'accueil, de logements, le nombre des restaurants PTT passe de 150 à 300, des équipements sportifs et de loisirs nouveaux sont créés.

C'est également l'époque où est satisfaite une vieille revendication de la CGT, à savoir : le coût d'un repas dans les restaurants PTT doit pour l'utilisateur correspondre au coût des denrées entrant dans sa composition, les frais généraux étant à la charge patronale, une circulaire administrative codifie cette nouvelle règle de gestion. Hélas le niveau élevé de l'inflation à l'époque masque partiellement cette avancée.

D'une façon plus générale le régime indemnitaire social et l'aide aux associations de gestion, ASPTT, Vacances, garde d'enfants, etc. sont améliorés.

Mais tout cela ne viendra qu'après la grève, et dans le temps les acquis apparaîtront de moins en moins comme le résultat de la grève, qu'ils sont incontestablement. [...]

Bien amicalement.

Marcel PILLET

Notre amie Nicole Chalot fait remarquer que dans le Relais N° 64, dans l'article de Serge Lottier sur "l'approche de l'activité cadre après la guerre", la formulation de la parenthèse concernant la catégorie des agents (2^e §) laisse entendre que tous les contrôleurs sont devenus inspecteurs, ce qui est inexact, les femmes, victimes de discrimination sexiste, ne le sont jamais devenues.

Réponse de Serge Lottier (extrait de la lettre envoyée) : "...Je t'accorde que j'aurai pu (dû) préciser la discrimination faite aux femmes concernant leur promotion en inspecteur lors de la réforme de 1948, sujet que nous traitons dans notre livre d'histoire de référence "Histoire de la fédération CGT des PTT 1945/1981" page 87. A ma décharge, cet article n'avait pas vocation à traiter du problème que tu soulèves...."

Rectification dans le Relais n° 64 page 5

Pour bien comprendre le texte de Pierre Lelong il faut commencer le texte par ...la fin ! « A la mi-janvier Chirac... jusqu'à ou à la TV » et continuer en haut à gauche. « J'organise seulement un déplacement à Dijon... »

En 2009, l'étudiante Annick LACROIX préparant un master d'histoire sur « Un Service public à l'épreuve de l'indépendance algérienne – Le personnel des PTT », avait pris contact avec notre IHS pour enrichir ses recherches. Depuis cette période, nous avons gardé le contact et suivi nos travaux respectifs. Annick travaillant plus largement sur l'ensemble de l'Administration des PTT sur toute la période coloniale et en ce qui me concerne plus spécialement sur l'histoire du syndicalisme en Algérie.



Annick Lacroix et Louis Cardin

Annick Lacroix, agrégée d'histoire, est devenue doctorante à l'Institut des sciences sociales (ENS Cachan) et c'est avec grand plaisir que j'ai répondu à son invitation de soutenance de thèse le 4 décembre 2014 : L'Administration des PTT dans l'Algérie coloniale jusqu'à 1939.

Louis CARDIN

Le temps de travail au fil des siècles...

Pendant la première guerre mondiale

Le *Journal de Rouen* (ancêtre de Paris-Normandie), dans son édition du 3 juin 1917, parle de réduction du temps de travail et de grèves : "M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, vient d'adresser à tous les directeurs de l'intendance une circulaire relative aux conditions de travail désormais assurées aux ouvriers de tout le pays, à dater du 9 juin courant :

1. application de la semaine anglaise payée ;
2. indemnité de vie chère de 1 franc ;
3. augmentation des salaires pour les ouvriers travaillant aux pièces ;
4. suppression des fournitures."

D'autre part, ce journal signale qu'"une grève vient d'éclater dans l'usine des téléphones de Rueil en région parisienne. Neuf cents femmes sur douze cents occupées dans cet établissement ont quitté le travail. On ne signale pas d'incidents".

Saluons donc cette réduction du temps de travail sans perte de salaire, avec la

semaine anglaise, mais aussi la puissance grève des ouvrières de la téléphonie, en pleine guerre.

Napoléon 1^{er} : vive le travail le dimanche

On sait que le repos dominical est aussi vieux que le chrétienté. Tout au cours des siècles, des dérogations à la règle sont prises, notamment quand le marché se libéralise. C'est ainsi lors de la prise du pouvoir par la bourgeoisie libérale après la révolution française. Le 5 mai 1807, Napoléon supprime ce repos au nom de la "liberté du travail" intimement liée à la liberté d'entreprendre et de commercer⁽¹⁾. Aujourd'hui le ministre Macron, en voulant imposer le travail le dimanche, veut "libérer l'activité"...

Alors, un pas en avant ? Non, 205 pas en arrière !

1 René Mouriaux : conférence sur "l'examen critique du libéralisme et ses avatars contemporains", Journées nationales d'études 20/23 mai 2014 de l'Is CGT



La FNARH fête ses 30 ans

La Fédération Nationale des Associations de personnel de la Poste et de France Télécom pour la Recherche Historique (FNARH) est une association amie de notre Institut d'Histoire Sociale CGT-Fapt avec laquelle nous avons des échanges fructueux et amicaux.

"En mai 1981, François Mitterrand est élu président de la République... Dès juin les zones de télécommunications disparaissent. Cette situation mettra au "chômage technique" de nombreux fonctionnaires", raconte Claude PÉRARDEL qui est de ceux-là. Pendant ce temps libre, le président fondateur en profitera pour regrouper les diverses associations gravitant dans la recherche historique.

Ce sera chose faite le 8 février 1984. Il s'agit dès lors de "développer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance de personnels à la riche histoire de ce service public qu'ils apprécient".

Les journées d'étude et les colloques se succéderont avec toujours beaucoup de succès. Les expositions et les ouvrages, dont les Cahiers de la FNARH, sont aussi très appréciés.

L'HS compte parmi les membres actifs de la FNARH. Les personnels des PIT ont connu une très riche histoire sociale et syndicale, il y a donc complémentarité entre nos deux associations.

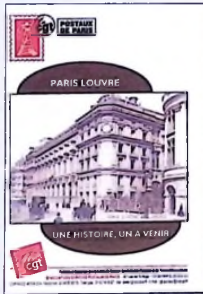
"La FNARH aborde l'avenir avec confiance et réalisme", écrit son président actuel, Alain GIBERT.

En ce qui nous concerne, nous continuerons à participer à ses activités. C'est ce que nous faisons notamment en proposant à chaque colloque des contributions qui abordent le côté social de l'histoire.

Bernard BOUCHE

PARIS a besoin de postiers

La Poste du Louvre est un site qui a vocation à accueillir toutes les activités postales et aussi à rassembler les nombreux services administratifs éparpillés, comme elle a su le faire au fil des siècles. La RP c'est un bâtiment hors du commun, qui a aussi acquis depuis 1757 une très riche histoire : celle de nombreuses luttes, à commencer par la Commune, les grèves de 1906 et 1909, la grève insurrectionnelle d'août 1944 et trente ans plus tard celle de 1974 et toutes les autres qui ont toujours porté les revendications des postiers, mais aussi celles de ce service public postal unique, ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.



Aujourd'hui, la présence postale, les postiers et ce bâtiment emblématique gênent. Pour Maryse Dumas, une ancienne de Paris RP, «laisser brader un tel patrimoine signifierait accepter de vendre le pays à la découpe», alors que «Paris a besoin d'une population qui travaille et vive à Paris».

Oui Paris a besoin de postiers ! Pour alerter sur cette menace de transformation de la RP en zone d'activités commerciales et faire réagir à ce danger, le syndicat CGT des Postaux de Paris a édité une petite brochure, riche de renseignements, à laquelle Joël Ragonneau, membre du bureau de notre IHS a contribué. A commander : 2,20 € auprès du syndicat et de l'IHS.



Georges Wolinski a beaucoup croqué la société française, il avait choisi le camp des honnêtes gens et celui de la justice sociale, il était notre ami. « Dessins dans l'air 1978-1979 »